

**DISCOURS ECONOMIQUES ALTERNATIFS
ET REVENDICATIONS FEMINISTES
MODULE 1**

**Formation
destinée aux groupes de femmes**

CAHIER DE LA PARTICIPANTE

Sylvie Morel

Économiste et professeure,
Département des relations industrielles
Université Laval

MATANE
20-21 AVRIL 2006

AVANT-PROPOS

La rédaction de ce cahier est attribuable à Sylvie Morel, excepté en ce qui concerne la capsule théorique *Le Genre et la sexualité : nature ou culture ?* qui est le fait de Louise Brossard. La mise en page et la mise en forme finale du document ont été réalisées par Louise Brossard. Ce cahier de formation sert de document de base au premier des deux modules de la formation portant sur les *Discours économiques alternatifs et les revendications féministes*. Le deuxième module de la formation sera dispensé par Ruth Rose qui en assure le contenu théorique et pédagogique.

Cette formation fait suite à un atelier¹ tenu en octobre 2002 à Québec, qui portait sur les hétérodoxies féministes en économie — ou les alternatives économiques — et la sécurité économique des femmes. Cet atelier, auquel plus d'une soixantaine de chercheuses et d'intervenantes de groupes de femmes ont assisté, constituait un premier traitement systématique du thème de l'hétérodoxie féministe en économie dans le cadre d'un échange entre des universitaires et des groupes de femmes. Il était l'une des quatre activités organisées par le *Réseau féministe de chercheuses et d'intervenantes pour le renouvellement des théories et des pratiques économiques et politiques* et a été coordonné par Sylvie Morel, Louise Brossard, Anita Caron, et Nadine Goudreault.

Cette formation est réalisée en partenariat avec la Fédération des femmes du Québec, Relais-femmes ainsi que les membres et partenaires du réseau ASTER-International (Actrices Sociales des Territoires Européens Ruraux, Europe, Afrique).

L'équipe qui organise cette formation est composée de :

Louise Brossard, Institut de recherches et d'études féministes (IREF), Université du Québec à Montréal, **Nadine Goudreault** et **Berthe Lacharité**, Relais-femmes, **Danielle Hébert** et **Lorraine Guay**, Fédération des femmes du Québec, **Tamara Herman** et **Judith Reed**, Relais-femmes, **France Lavigne**, L'R des centres de femmes du Québec et la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie, **Sylvie Morel**, Université Laval, **Ruth Rose**, Université du Québec à Montréal, **Ana-Maria Seghezzo d'Urbano**, Marche mondiale des femmes, **Marie-Lise Semblat**, ASTER et Collège coopératif (France), **France Tardif** et **Jennifer Beeman**, Centre d'intervention pour l'accès des femmes au travail.

¹ Les actes de cet atelier publiés en 2003 sont disponibles à l'IREF sous le titre: *Actes de l'atelier : La sécurité économique des femmes : les critiques féministes du discours économique dominant et les nouvelles avenues de politiques sociales, 3 et 4 octobre 2002 à Québec*, Sous la direction de Sylvie Morel, Louise Brossard, Anita Caron et Nadine Goudreault, 270 p.

TABLE DES MATIERES

| | Page |
|--|------|
| Avant-propos..... | III |
| Programme du module 1 | 1 |
| 1. Présentation générale de la formation..... | 3 |
| 1.1 Objet de la formation..... | 3 |
| 1.2 Objectifs de la formation | 4 |
| 1.3 Démarche proposée | 5 |
| 1.4 Pourquoi faut-il apprivoiser les théories économiques..... | 6 |
| Partie I : textes pour les ateliers | |
| 2. Positionnement face aux discours économiques et aux économistes..... | 11 |
| 3. Quelques grands courants de l’histoire de la pensée économique | 13 |
| 4. Les lois économiques..... | 15 |
| 5. La neutralité de la science | 24 |
| 6. L’action économique..... | 25 |
| 7. Emploi et incitation au travail..... | 27 |
| 8. Salaire et productivité | 33 |
| 9. Distribution/redistribution du revenu | 45 |
| Partie II : Capsules théoriques | |
| 1. Le genre, les catégories de sexe et de sexualité : nature ou culture ? | 49 |
| 2. La théorie économique dominante (orthodoxe) et sa place dans l’histoire de la pensée économique.. | 56 |
| 2.1 La pensée économique dans l’histoire : une diversité de courants théoriques | 56 |
| 2.2 Le cadre d’analyse de la théorie économique dominante : la théorie néo-classique..... | 57 |
| 2.2.1 L’économie comme « fait de nature »..... | 58 |
| 2.2.2 La méthodologie néo-classique..... | 64 |
| 2.2.3 L’objet de la théorie économique et quelques concepts..... | 67 |
| 3. Une théorie économique alternative (hétérodoxe) l’institutionnalisme américain des origines | 75 |
| 3.1 L’économie comme « fait social institué » | 76 |
| 3.2 La méthodologie des institutionnalistes des origines | 77 |
| 3.3 L’objet de la théorie économique et quelques concepts..... | 85 |
| Références bibliographiques | 93 |

PROGRAMME — MODULE 1

FORMATION : *DISCOURS ECONOMIQUES ALTERNATIFS ET REVENDICATIONS FEMINISTES*

MATANE : 21 et 22 AVRIL 2006

JOUR 1 : L'ECONOMIE COMME DISCOURS

| | |
|---------------|--|
| 9H00 A 10H30 | 1. PRESENTATION DE LA DEMARCHE (p. 3 à 8) 2. POSITIONNEMENT FACE AUX DISCOURS ECONOMIQUES ET AUX ECONOMISTES (p. 11) |
| 10H30 A 10H45 | 3. LA PENSEE ECONOMIQUE DANS L'HISTOIRE : UNE DIVERSITE DE COURANTS THEORIQUES (p. 13 et 56) |
| 10H45 A 11H00 | PAUSE |
| 11H00 A 12H30 | 4. LES LOIS ECONOMIQUES 4.1 Travail d'équipe (p. 15 à 24) 4.2 Capsule théorique : le genre, les catégories de sexe et sexualité : nature ou culture ? (p. 49 à 55) 4.3 Capsule théorique : l'économie comme fait de nature/l'économie comme fait social (p. 58-59 et 76-77) |
| 12H30 A 14H00 | DINER LIBRE |
| 14H00 A 14H45 | 5. LA NEUTRALITE DE LA SCIENCE 5.1 Capsule théorique : le « positif » et le « normatif » (p. 64-65 et 80-82) 5.2 Échange en plénière |
| 14H45 A 15H00 | PAUSE |
| 15H00 A 17H00 | 6. L'ACTION ECONOMIQUE 6.1 Capsule théorique : L'ORTODOXIE de l'acteur économique, l'objet de l'économie et les dimensions de l'économie (p. 66-71 et 72-74). 6.2 Plénière : trouver les arguments hétérodoxes 6.3 Capsule théorique : L'HÉTÉRODOXIE en lien avec la plénière (p. 87-89 et 84-86) |

JOUR 2 : EMPLOI ET POLITIQUES SOCIALES

| | |
|---------------|---|
| 9H00 A 10H30 | <p>7. EMPLOI ET INCITATION AU TRAVAIL</p> <p>7.1 Travail d'équipe (p. 27 à 32)</p> <p>7.2 Capsule théorique : le marché du travail, la demande et l'offre de travail : les visions orthodoxes et hétérodoxes (p. 70-71).</p> |
| 10H30 A 10H45 | PAUSE |
| 10H45 A 12H15 | <p>8. SALAIRE ET PRODUCTIVITE</p> <p>Le salaire reflète-t-il la contribution de chaque personne?; faut-il créer de la richesse avant de la partager?; la justice est-elle strictement un problème politique?</p> <p>8.1 Lecture texte de Gwartney et Stroup (p. 34 à 35) et plénière sur les arguments orthodoxes</p> <p>8.2 Capsule théorique : ORTHODOXIE ET HETERODOXIE (p. 37 à 43)</p> |
| 12H15 A 13H30 | DINER SUR PLACE OFFERT PAR LES FORMATRICES |
| 13H30 A 15H15 | <p>9. DISTRIBUTION/REDISTRIBUTION DU REVENU</p> <p>9.1 Capsule théorique : tableau distribution/redistribution ; catégories de revenus distribués ; typologie de la sécurité du revenu (p. 45-46)</p> <p>9.2 Plénière : identifier les 3 principales revendications à caractère économique du mouvement féministe</p> <p>9.3 Commentaire de la formatrice</p> |
| 15H15 A 15H30 | PAUSE |
| 15H30 A 16H00 | 10. RETOUR SUR LE MODULE 1 : les arguments sur lesquels nous butions et discussion large sur les questions soulevées |
| 16H00 A 16H30 | ÉVALUATION DU MODULE 1 |

1. Présentation générale de la formation

1.1 OBJET DE LA FORMATION

Depuis l'automne 2004, une formation sur l'économie est offerte aux femmes « leaders » du mouvement féministe québécois. Jusqu'en 2006, cette formation sera proposée dans différentes régions québécoises (Montréal, Québec, Abitibi, Laurentides/Lanaudière, Estrie, Bas-St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine). Parallèlement, une formation analogue sera offerte en France, à l'intention des étudiantes et étudiants du Collège coopératif de Paris ainsi que des membres et partenaires du réseau ASTER-International (Actrices Sociales des Territoires Européens Ruraux). Cette formation portera sur les *discours économiques*, ceux que l'on entend et ceux que l'on n'entend pas ou peu :

Les discours économiques que l'on entend sont ceux que l'on diffuse sur la place publique, repris, souvent de façon caricaturale, des enseignements qui sont offerts dans les universités et qui sont présentés comme paroles de vérité par les éditorialistes, les hommes et femmes politiques, les professeurs et professeures de même que, paradoxalement, plusieurs contestataires de l'ordre établi. Ce sont les discours économiques dominants en économie (ou *orthodoxes*), car ils sont ceux de la grande majorité des économistes.

Les discours économiques que l'on entend pas ou peu sont ceux qui s'opposent aux discours dominants en économie (c'est pourquoi ils sont qualifiés d'*hétérodoxes*). On les entend si peu autour de nous qu'on en vient à croire qu'ils n'existent pas.

- *Les théories économiques hétérodoxes = des outils pour contrecarrer les arguments économiques habituels*
- *Les théories économiques hétérodoxes = des outils pour développer des revendications féministes en lien avec des pratiques féministes alternatives*

1.2 OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Sensibiliser les leaders du mouvement des femmes à l'importance de la critique du discours économique en leur faisant connaître :
 - l'existence de plusieurs courants dans la théorie économique ;
 - certaines des lacunes importantes de la théorie économique dominante ;
 - certains des arguments provenant des théories économiques s'opposant à la théorie économique dominante.

- Les initier à la critique économique par une application des outils théoriques à l'analyse d'enjeux politiques majeurs pour les femmes.

- Réévaluer collectivement les revendications féministes à caractère économique.

1.3 DEMARCHE PROPOSEE

Quatre journées de formation offertes en deux modules :

Formatrices : **Sylvie Morel, Ruth Rose**

Animatrice : **Louise Brossard**

Une pédagogie participative sera utilisée

MODULE 1

Les questions abordées toucheront les discours économiques, l'emploi et les politiques sociales, entre autres :

- Existe-t-il ce qui pourrait être appelé des « lois économiques » ?
- Comment les économistes analysent-ils la valeur du travail, dont celui des femmes ?
- Quel est l'espace du « politique » dans les décisions économiques ?
- Pourquoi les économistes parlent-ils tant d'« incitation au travail » ?
- La hausse du salaire minimum crée-t-elle du chômage ?
- Faut-il créer la richesse avant de la partager ?

Évaluation du premier module

MODULE 2

Les questions abordées seront, entre autres :

- Les entreprises : la fixation des prix des biens.
- Les monopoles, les oligopoles, la concurrence et la syndicalisation.
- L'apparition de l'État providence, son rôle dans l'augmentation du niveau de vie et son impact sur les femmes.
- Qu'est-ce qui détermine la valeur du travail ?
- Le modèle suédois : un modèle alternatif.

Évaluation du premier module

1.4 Pourquoi faut-il apprivoiser les théories économiques ?

« *Comprendre l'économie pour comprendre le monde : une exigence démocratique* : La démocratie meurt quand les citoyens sont dépossédés des moyens d'intelligence et de transformation du destin collectif. À un moment où les phénomènes économiques qui pèsent le plus sur l'existence individuelle et sociale sont majoritairement présentés comme des « contraintes », des « lois », des « mécanismes », c'est-à-dire des fatalités devant lesquelles l'humanité est impuissante, il est de la plus grande nécessité de s'interroger sur la manière dont s'opère la diffusion ou, bien souvent, la non diffusion des moyens intellectuels permettant de comprendre la nature du système économique qui régit les sociétés et plus fondamentalement encore, permettant de saisir le rôle que joue l'économie dans la société, dans le fonctionnement politique, dans la marche du monde. [...] Comment l'enseignement et la formation peuvent-ils donner effectivement aux citoyens les instruments théoriques et factuels qui leur sont indispensables pour comprendre le sens des transformations économiques et sociales et avoir prise sur ces évolutions ? »²

² Extrait d'un des documents préparés pour : Les *Rencontres nationales sur l'enseignement de l'économie*, organisées par la FSU et ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens), qui se sont tenues le 26 avril 2003 à Paris.

Lettre ouverte des étudiantes et étudiants français en économie³

LETTRE DES ÉTUDIANTS EN ÉCONOMIE AUX PROFESSEURS ET RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT DE CETTE DISCIPLINE

Nous, étudiants en économie dans les universités et grandes écoles françaises, nous déclarons globalement mécontents de l'enseignement que nous y recevons. Et ce pour les raisons suivantes :

1/ Sortons des mondes imaginaires

La plupart d'entre nous a choisi la filière économique afin d'acquérir une compréhension approfondie des phénomènes économiques auxquels le citoyen d'aujourd'hui est confronté. Or, l'enseignement tel qu'il est dispensé - c'est-à-dire dans la plupart des cas celui de la théorie néo-classique ou d'approches dérivées - ne répond généralement pas à cette attente. En effet, si la théorie se détache légitimement des contingences dans un premier temps, elle effectue en revanche rarement le nécessaire retour aux faits: la partie empirique (histoire des faits, fonctionnement des institutions, étude des comportements et des stratégies des agents...) est quasiment inexistante. Par ailleurs, ce décalage de l'enseignement par rapport aux réalités concrètes pose nécessairement un problème d'adaptation pour ceux qui voudraient se rendre utiles auprès des acteurs économiques et sociaux.

2/ Non à l'usage incontrôlé des mathématiques

L'usage instrumental des mathématiques semble nécessaire. Mais le recours à la formalisation mathématique, lorsqu'elle n'est plus un instrument mais devient une fin en soi, conduit à une véritable schizophrénie par rapport au monde réel. La formalisation permet par contre de construire facilement des exercices, de "faire tourner" des modèles où l'important est de trouver "le bon" résultat (c'est-à-dire le résultat logique par rapport aux hypothèses de départ) pour pouvoir rendre une bonne copie. Ceci facilite la notation et la sélection, sous couvert de scientificité, mais ne répond jamais aux questions que nous nous posons sur les débats économiques contemporains.

3/ Pour un pluralisme des approches en économie

Trop souvent, le cours magistral ne laisse pas de place à la réflexion. Parmi toutes les approches en présence, on ne nous en présente généralement qu'une seule, et elle est censée tout expliquer selon une démarche purement axiomatique, comme s'il s'agissait de LA vérité économique. Nous n'acceptons pas ce dogmatisme. Nous voulons un pluralisme des explications, adapté à la complexité des objets et à l'incertitude qui plane sur la plupart des grandes questions en économie (chômage, inégalités, place de la finance, avantages et inconvénients du libre-échange, etc.).⁴

³ La lettre ouverte, reproduite ci-dessus et publiée dans *Le Monde* du 17 juin 2000 et signée par près d'un millier d'étudiantes et étudiants ainsi que plusieurs dizaines d'enseignantes et enseignants en seulement un mois, est l'initiative du *Mouvement des étudiants pour la réforme de l'enseignement de l'économie*. Ce dernier est apparu en France au printemps 2000 et s'est ensuite étendu ailleurs en Europe et aux États-Unis ; il est aujourd'hui très actif, notamment par la publication régulière d'une lettre d'information. Voir, à ce sujet, le site du mouvement : www.autisme-economie.org.

⁴ Source : <http://mouv.eco.free.fr/mouvement/tmouvement.htm>

Présentation des Assises nationales de la culture économique et sociale Conseil économique et social, Paris, 1^{er} et 2 avril 2004

« Il suffit d'ouvrir un journal, de brancher la radio ou la télévision, d'accomplir au quotidien les activités des salariés, des travailleurs indépendants et malheureusement des chercheurs d'emploi, pour s'apercevoir que les phénomènes économiques et sociaux sont un bain permanent dans lequel nous sommes plongés. Parler de revenus, de prestations sociales, de perte d'emploi, de chômage, de conditions de travail, de retraite, de temps de travail, de clients, de consommateurs, d'impôt, d'environnement, de pollution, de sécurité sociale... nous le faisons très souvent. Tous ces sujets conduisent les individus à s'interroger, à tenter de se forger une opinion tandis que les chercheurs, les experts, fournissent diagnostics, analyses et travaux en tout genre. L'idéal serait que la grande masse des individus, des citoyens puissent se saisir des travaux des scientifiques.

Outre la difficulté de s'approprier le contenu de tels travaux, propre à toute discipline scientifique, la particularité des sciences économiques et sociales est qu'elle ne fournissent pas de réponse unique à une question donnée: la mobilisation de différentes sciences pour aborder le même problème, le débat contradictoire, l'affrontement des théories, y compris à l'intérieur de la communauté scientifique sont autant d'éléments nécessaires. Pourtant, malgré l'omniprésence dans le monde qui nous entoure des objets des sciences économiques et sociales, force est de constater que ces dernières ont du mal à s'imposer comme des composantes à part entière de la culture générale.

C'est pourquoi, les Assises nationales de la culture économique et sociale montreront à quel point, dans tous les champs d'activité humaine, avoir une culture économique et sociale est indispensable à la compréhension du monde et donc à la maîtrise des citoyens sur les décisions qui les concernent. L'objectif de ces Assises n'est donc pas de prendre directement position sur la production de contenus scientifiques mais de mettre en évidence l'utilité et la nécessité de ces derniers.

Moment intense de débats sur la place de la culture économique et sociale dans la vie quotidienne, dans la formation initiale et continue, les assises engageront une véritable réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser la maîtrise et le partage des savoirs ainsi que la réflexion critique du plus grand nombre des citoyens de toutes les nations ».⁵

⁵ **Source** : site de l'Association Science Technologie et Société (site visité en mars 2004) : <http://www.ast.s.asso.fr/>.

PARTIE I : TEXTES POUR LES ATELIERS

JOUR 1 : L'ECONOMIE COMME DISCOURS

2. POSITIONNEMENT FACE AUX DISCOURS ECONOMIQUES ET AUX ECONOMISTES

ATELIER 1

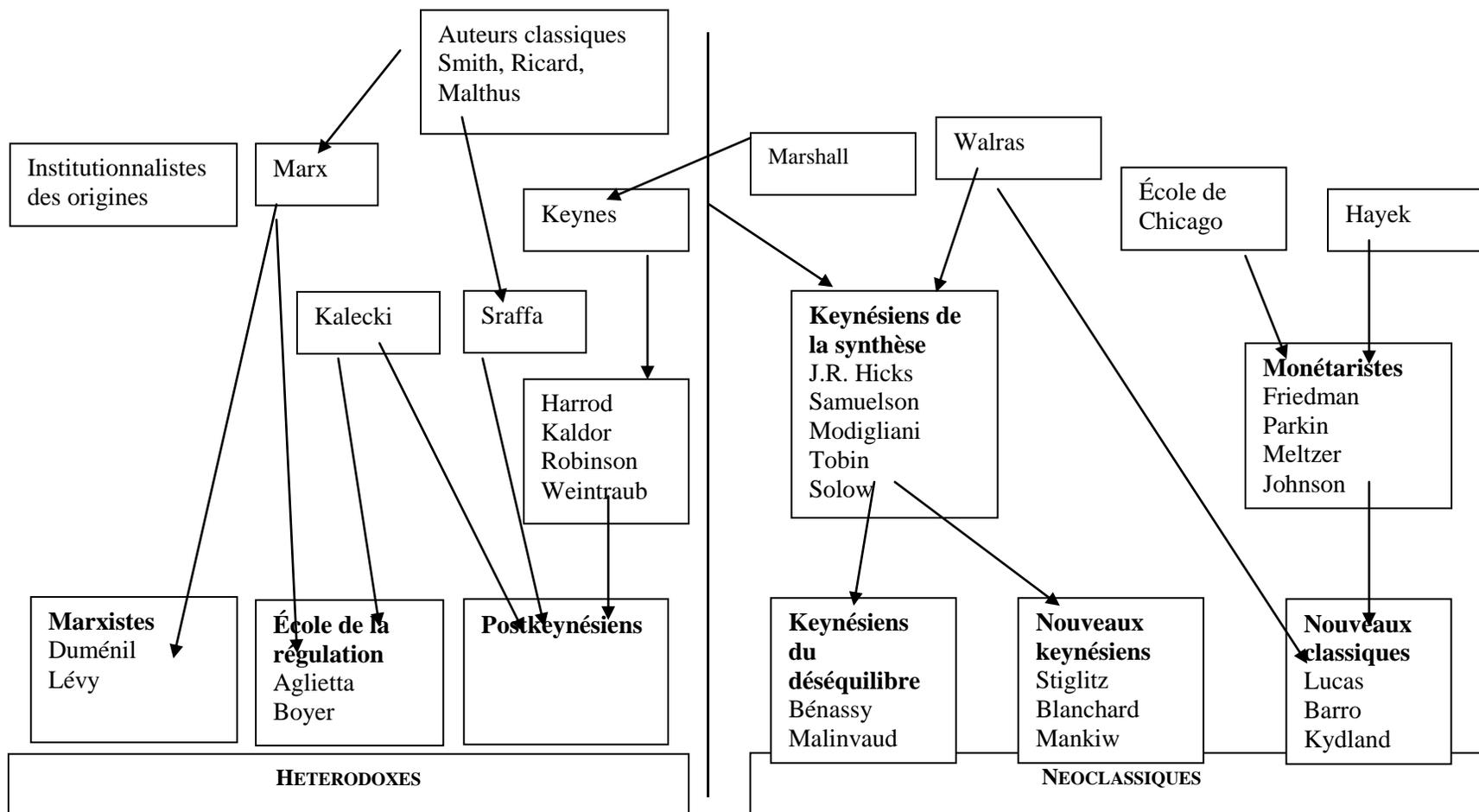
Question pour la discussion

Quels sont les arguments des économistes sur lesquels vous vous butez dans la défense de vos dossiers ?

Autres questions :

- La théorie économique dans vos pratiques : quels sont les questions/dossiers économiques sur lesquels vous êtes appelées à agir/réagir ?
 - Décrivez la façon dont vous vous sentez dans le cadre d'un débat avec unE économiste (si vous n'avez jamais vécu cette situation, tentez de l'imaginer) ?
 - Les économistes sont-ils/elles contestés en général dans notre société ? Si oui, qui les conteste et sur quoi ?
 - Les économistes font-ils/elles consensus lorsqu'ils/elles énoncent un avis sur une question économique ?
 - Les économistes ne font-ils/elles qu'analyser des « lois économiques » qu'ils/elles sont, de par leur formation, les seulEs à connaître ?
 - L'économie, autrement dit, est-elle une « science exacte » ?
-

3. QUELQUES GRANDS COURANTS DE L'HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE
 FILIATION DES ECOLES EN MACROECONOMIE



Inspiré de : Lavoie, Marc. 2004. *L'économie postkeynésienne*. Paris : La Découverte, collection Repères, p. 9.

4. LES « LOIS ÉCONOMIQUES »

Atelier 2

Existe-t-il ce qui pourrait être appelé des « lois économiques » ? Autrement dit, le fonctionnement de l'économie obéit-il à des « lois » qui s'imposent aux sociétés ? Si oui, donnez des exemples de telles lois économiques. Dans vos prises de parole publiques, quelle est ou quelle a été la position que vous avez défendue sur cette question ?

Textes distribués

Texte 1. James D. Gwartney, Richard L. Stroup, 2000, *Ce que tous les Québécois devraient savoir sur l'économie*, « 9. Le principe de la « main invisible » stipule que le système des prix permet d'harmoniser l'intérêt de l'individu avec le bien-être général », Montréal, Institut économique de Montréal, p. 47-50.

Texte 2. Michel Kelly-Gagnon, 2004, « Des lois à ne pas négliger », *Les Affaires*, 13 novembre, p. 16.

Texte 3. Jacques Généreux (*professeur d'économie à l'IEP de Paris*), « De la science éco à l'économie humaine », *L'économie politique*, n° 9.

Texte 4. Delphy, Christine. 1991. « Penser le genre : quel problème ? ». In *Sexe et Genre. De la hiérarchie entre les sexes*. Paris : Éditions CNRS, pp 89-101.

Plénière

Capsule théorique : L'économie comme fait de nature (p.58-59) et l'économie comme fait social institué (p.76-77) ; exemples (loi de l'offre et de la demande) ; questions et commentaires.

TEXTE 1 :

LE PRINCIPE DE LA « MAIN INVISIBLE » STIPULE QUE LE SYSTÈME DES PRIX PERMET D'HARMONISER L'INTÉRÊT DE L'INDIVIDU AVEC LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL

James D. Gwartney, Richard L. Stroup, 2000, *Ce que tous les Québécois devraient savoir sur l'économie*, Montréal : Institut économique de Montréal, pp. 47-50.

« Chaque individu s'efforce de trouver l'emploi le plus avantageux pour le capital dont il dispose, quel qu'en soit le montant. C'est dans son propre intérêt, évidemment, et non dans l'intérêt de la société qu'il envisage la question. Mais la recherche de son propre intérêt le conduit naturellement, ou plutôt par nécessité, à choisir l'usage de son capital le plus avantageux pour la société... Son intention est uniquement son propre profit et, en cela, comme dans bien d'autres cas, il est conduit par une main invisible, à favoriser un dessin qui n'était pas dans ses intentions. »⁶

Adam Smith

Comme l'a dit Adam Smith, la chose la plus remarquable d'une économie basée sur la propriété privée et la liberté d'établir des contrats est que les prix poussent les individus égoïstes à agir en harmonie avec la prospérité générale de la communauté ou de la nation. L'entrepreneur « ne cherchant qu'à améliorer son sort » est mené par la « main invisible » des prix courants afin de « promouvoir une fin (la prospérité économique) qui ne faisait pas partie de son intention ».

Pour bien des gens, le principe de la main invisible est difficile à comprendre, car il y a une tendance naturelle à associer l'ordre avec la planification centralisée. Si les ressources doivent être affectées de façon sensée, assurément il doit y avoir une autorité centrale en charge de cela. Le principe de la main invisible indique qu'il n'est pas nécessaire que tel soit le cas. Quand il existe un système de propriété privée et de liberté d'échange, les prix courants reflètent, littéralement, le choix de millions de consommateurs, de producteurs et de fournisseurs de ressources, et les mènent à l'harmonie. Les prix dévoilent des informations à propos des préférences du consommateur, des coûts, du *timing*, des lieux et des circonstances qui sont bien au-delà de la compréhension de n'importe quel individu ou autorité de planification centrale. Cette seule donnée sommaire — le prix courant — procure aux producteurs toutes les informations dont ils ont besoin pour faire en sorte que leurs actions soient en harmonie avec les actions et préférences des autres. C'est le prix qui mène et incite les producteurs à offrir les choses qui ont une grande valeur pour les autres, par rapport à leurs coûts.

⁶ Adam Smith, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776, Éditions Cannan, Chicago: Presse Universitaire de Chicago, 1976, p. 477 (traduit par T. Scotto).

Aucune autorité centrale n'est requise pour dire au gestionnaire ce qu'il doit produire et comment le produire. Les prix font ce travail. Par exemple, personne ne doit forcer le fermier à cultiver du blé, ou dire à un travailleur dans une entreprise de construction de bâtir des maisons, ou convaincre le manufacturier de meubles de produire des chaises. Quand les prix de ces biens, et d'autres produits, démontrent que leur valeur pour les consommateurs est au moins aussi élevée que leurs coûts de production, les producteurs, cherchant le gain personnel, vont les produire.

De plus, il ne sera ni nécessaire, ni même utile pour une autorité centrale de surveiller les méthodes de production adoptées par les entreprises. Fermiers, entreprises de construction, manufacturiers de meubles et autres producteurs ne recherchent rien de moins que la meilleure combinaison de ressources et les méthodes de production les plus efficaces par rapport au coût, car des coûts moins élevés permettent des profits plus élevés. Il est dans l'intérêt de chaque producteur de maintenir les coûts aussi bas que possible et la qualité aussi élevée que possible. En effet, la concurrence les y oblige quasiment. Les producteurs qui maintiennent des coûts de production élevés pourront difficilement survivre dans le marché, car les consommateurs recherchent le plus de valeur possible pour leur argent.

La main invisible du processus du marché fonctionne de façon tellement automatique que la plupart des gens n'y réfléchissent guère. La plupart des gens prennent pour acquis que les biens auxquels ils accordent de la valeur seront produits à peu près dans les quantités que les consommateurs veulent acheter. Les longues files d'attente et les panneaux indiquant « stock épuisé jusqu'à la semaine prochaine », qui caractérisent les économies planifiées, sont presque totalement inconnus dans les économies de marché. De même, la disponibilité d'une grande gamme de biens qui pose un défi à l'imagination, même à celle d'un consommateur moderne, est en grande partie prise comme un acquis. Le processus de la main invisible assure l'ordre, l'harmonie et la diversité. Cependant, le processus fonctionne si tranquillement qu'il n'est ni bien compris, ni bien apprécié. Et pourtant, il est vital à notre bien-être économique.

TEXTE 2 « Des lois à ne pas négliger »,

Michel Kelly-Gagnon, 2004, *Les Affaires*, 13 nov., p. 16

POINT DE VUE

Des lois à ne pas négliger

Les Affaires 13/11/04

p. 16



Michel Kelly-Gagnon

mkellygagnon@iemdm.org

Président de l'Institut économique de Montréal

Les lecteurs du journal LES AFFAIRES savent sans doute qu'il existe des lois économiques qui ne peuvent être outrepassées ou abolies, même pour essayer d'atteindre des objectifs sociaux bien louables. Les lois économiques sont aussi réelles que les lois de la gravité.

Je me suis d'ailleurs rendu compte que même les défenseurs de réformes gouvernementales utopiques et prétendument « socialement généreuses » en savaient en fait plus au sujet de ces lois que je ne le pensais. Même si leur compréhension est souvent plus intuitive que raisonnée.

Un débat est en cours en France au sujet d'une loi – votée sous le précédent gouvernement socialiste – qui réduit obligatoirement le temps de travail officiel de la semaine à 35 heures. La loi est toujours en vigueur, mais a été quelque peu assouplie par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin.

À mon arrivée à Paris, récemment, j'ai vu des manifestants qui marchaient dans la rue avec une pancarte où l'on pouvait voir un immense requin appelé « profit » et dévorant plusieurs personnes. Intrigué, je me suis approché d'une femme qui semblait faire partie des meneurs de ce groupe. Elle m'a expliqué que cette manifestation avait pour but de s'assurer que la loi sur les 35 heures serait maintenue, car il était indispensable de partager le travail de façon à réduire le taux de chômage.

* Pourquoi, alors, ne pas exiger une semaine de 25 heures de travail, ce qui réduirait encore

plus le taux de chômage ? », lui ai-je demandé. La femme a semblé déconcertée pendant quelques secondes, avant de me répondre : « Mais il faut être réaliste ! »

Et voilà : encore une fois, la réalité qui reprend ses droits. Mais pourquoi au juste devrions-nous espérer obtenir de meilleurs résultats avec un soupçon plutôt qu'avec une bonne dose d'irréalisme ? A-t-on plus raison de penser qu'il est possible pour un être humain de voler dans les airs par lui-même en sautant du haut d'une échelle qu'en sautant d'un avion ?

En fait, la loi des 35 heures n'a pas entraîné de réduction significative du chômage en France, en plus de causer énormément de tracasseries aux entreprises dans leur gestion des ressources humaines.

On doit s'attendre aux mêmes effets pervers chaque fois que les gouvernements imposent une législation qui va à l'encontre des lois régissant les comportements humains. Même en présumant que leurs buts sont nobles, cela ne suffit pas pour engendrer des effets positifs.

Ces interventions modifient les prix, influent sur les signaux du marché et les perspectives de profit. Elles créent de fausses incitations pour les acteurs économiques et des rigidités artificielles pour l'appareil de production. Ce dernier devient ainsi moins compétitif et capable de s'adapter aux exigences du marché.

Bien que fondé sur de bonnes intentions, cet interventionnisme débouche sur un désordre économique et entraîne la destruction de richesses.

Si les gens essayaient de comprendre les lois économiques et de les respecter de la même façon qu'ils respectent les lois de la physique, nous vivrions sans doute dans une société plus prospère et plus rationnelle. ■

TEXTE 3 : DE LA SCIENCE ECO A L'ECONOMIE HUMAINE

Jacques Généreux (*professeur d'économie à l'IEP de Paris*), 2004, *L'économie politique*, n° 9 ; http://institut.fsu.fr/rencontres/2003/article_eco_politique.htm ; site visité le : 11 avril 2004.

Le travers naturel de toute négociation, dans un contexte trop peu consensuel, consiste à éviter soigneusement les questions qui fâchent parce qu'elles risquent de fermer la voie à tout accord. Mais, outre le fait que cette méthode ne règle pas durablement les problèmes les plus fondamentaux, elle n'empêche pas davantage les conflits d'intérêts latents et les divisions idéologiques refoulées de polluer le débat et de le rendre tout à fait illisible de l'extérieur. On peut justement redouter que le débat sur l'enseignement des sciences économiques ne soit contaminé par ce travers du pseudo-consensus mou s'il est abordé comme une simple négociation visant à calmer la grogne étudiante sans trop bousculer les habitudes des enseignants. Or, il ne s'agit pas de négocier entre étudiants et enseignants. Nous avons à écouter les étudiants, dont les reproches et la défection disent un échec de l'université, et à construire une réponse d'éducateur, et non de prestataire de services contraint de prendre le consommateur dans le sens du poil. Mais c'est surtout entre nous, enseignants-chercheurs, que la discussion risque de tourner court, parce que nous sommes divisés sur la nature de notre mission éducative, sur la nature de notre discipline, sur le choix des méthodes pertinentes. Et comme nos méthodes de recrutement et les mœurs universitaires nous ont formés à la vénération des pairs et à la politesse hypocrite ou diplomatique, les joutes pétitionnaires pourraient n'être qu'un exutoire soulageant pour les débats que nous sommes peut-être incapables de mener à leur terme. Aussi, avant de constater et de déplorer le énième enterrement d'un vrai problème dans une réformette, n'hésitons pas à poser les questions qui fâchent, à lever le voile sur les trois débats qui nous divisent : le débat épistémologique, le débat politique et le débat pédagogique.

Le débat épistémologique

Écartons d'emblée ce qui nous semble ici être un faux débat. De l'extérieur, les non-économistes pourraient croire que ce qui nous divise est la question de savoir si l'économie est une science. Or, il n'en est rien. Nous sommes en réalité souvent en désaccord sur la nature et la portée de notre science et, éventuellement, sur ce que le mot « science » veut dire, mais, à de rares exceptions près, nous ne doutons pas de la nécessité et de la possibilité d'adopter une démarche scientifique. En effet, aucun économiste ne pense sérieusement qu'il fait de la littérature, de la poésie, de l'art impressionniste, du bavardage ou du reportage. Aucun d'entre nous ne conteste la nécessité de développer des raisonnements théoriques et de les soumettre, autant que faire se peut, à l'épreuve des faits. Tout économiste pense que sa discipline a pour vocation de développer une connaissance rigoureuse des phénomènes sociaux, connaissance qui permet aux hommes de mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent et de développer des outils d'action pour mieux maîtriser leur destin personnel et collectif. Le fait que cette quête débouche souvent

sur l'incertitude ou l'ignorance ne saurait nous dissuader de la poursuivre, puisque c'est précisément l'ignorance qui nous commande de chercher à comprendre. Et n'est-ce pas là l'essence de la démarche scientifique : cette conviction qu'entre l'intuition esthétique-sentimentale et la métaphysique existe une place pour une compréhension du monde fondée sur la raison ? Même ceux d'entre nous, qui disent volontiers que l'économie n'est pas une science, adhèrent à la démarche que nous venons de décrire et veulent, en fait, manifester leur opposition radicale au « scientisme » de leurs collègues, c'est-à-dire à une autre conception de la démarche scientifique.

Science humaine ou science physico-mathématique ?

Cela nous conduit enfin au vrai débat qui transparaît d'ailleurs dans les pétitions d'enseignants. Les uns considèrent l'économie comme l'une des sciences humaines et sociales, aux côtés de la sociologie, l'histoire, la science politique, etc. ; les autres la tiennent pour une science physico-mathématique énonçant des lois universelles de la nature d'une portée similaire aux lois qui gouvernent la matière. Cette prétention, revendiquée explicitement par Léon Walras en 1874, exprime assurément un besoin de reconnaissance qui était en partie légitime, et sans aucun doute utile, à une époque où le progrès incomplet de l'esprit scientifique risquait de laisser le débat économique et social aux mains du relativisme, de l'impressionnisme ou de l'obscurantisme. Il est certain que l'économie n'a pu se constituer comme un objet d'analyse de la raison qu'en conquérant son autonomie à l'égard des doctrines religieuses, de la philosophie morale et de la pensée politique. Qui peut nier que cette conquête de la raison est une étape du progrès humain ?

Hélas, ce qui n'aurait dû constituer qu'une étape est devenu pour certains la fin du voyage. À partir de Walras en effet, le souci d'imiter les méthodes des sciences physiques conduit une partie de la science économique (le paradigme néoclassique) à des coupes sombres dans son objet d'étude. Les lois de la nature étant intemporelles et indépendantes de l'action humaine, l'économie ne peut énoncer de telles lois qu'à la condition d'être hors du temps, ahistorique et totalement déconnecté des réalités de l'action humaine, c'est-à-dire également amoral, asociale et apolitique.

Mais, en singeant ainsi les méthodes et les ambitions des sciences physiques, l'économie néoclassique fait un contresens monumental. La force et le prestige de ces dernières ne viennent pas de leurs méthodes en elles-mêmes, mais de la relative adaptation de leurs méthodes à leur objet de recherche qui est la matière. Ainsi les objets abstraits de la physique ont un rapport direct avec la réalité : ils sont une façon de nommer et d'organiser le réel, assortis de tests expérimentaux qui permettent d'éliminer des concepts qui s'éloigneraient trop du réel. Par contre, les objets abstraits de l'économie « pure » néoclassique, ses « atomes », n'ont eux aucun rapport avec la réalité.

[...]

Le drame des sciences sociales, comparées aux sciences physiques, c'est qu'il n'y a que des variables et aucun paramètre ! Et si l'on veut fuir la complexité au lieu de l'embrasser, si l'on veut se contenter d'énoncer les lois de comportement invariables, dans un monde où tout varie, on s'expose à n'en trouver que deux ou trois, voire aucune, ce qui serait trop peu glorieux pour justifier la création d'un faux prix Nobel d'économie. C'est pourquoi, la quête de reconnaissance l'emportant sur celle de la connaissance, une partie de la profession a préféré construire un monde imaginaire, un terrain de jeu idéal, où s'épanouirait un peuple d'axiomes et théorèmes à l'élégance rare, mais situé à mille années-lumière de l'économie réelle. L'ancienne « économie politique » n'accéda ainsi au statut de science « pure » qu'en renonçant à être une science « économique », en se muant en branche particulière des mathématiques.

TEXTE 4. *Penser le genre : quel problème ?*

Delphy, Christine. 1991. In *Sexe et Genre. De la hiérarchie entre les sexes*. Paris : Éditions CNRS, pp 89-101.

C'est dans les années 40 à 60, époque considérée comme une période de latence pour le féminisme, que la notion de rôles de sexe va vraiment s'élaborer de façon critique. Les travaux de Mirra Komarovsky (1950), de L. Klein et A. Myrdal (Myrdal et Klein, 1956) sur « les deux rôles des femmes », d'Andrée Michel (1959, 1960), se situent dans une perspective sociologique parsonienne : le rôle est l'aspect actif du status, status écrit avec un « s » par opposition au statut statutaire ; le status c'est grosso modo le rang de prestige dans la société ; à chaque status correspond un rôle que les individus possédant le status doivent remplir

Cette perspective est clairement sociologique dans le bon sens du terme : les places et les activités des individus ne sont pas considérées comme découlant de leur nature ou de leurs capacités propres mais de l'organisation sociale.

Dans ces conditions, parler des « rôles » des femmes et des hommes, c'est franchir un grand pas vers la dénaturalisation des positions et des occupations respectives des sexes.

Cette démarche ne s'oppose pas à la démarche anthropologique de M. Mead : elle la complète de deux points de vue :

— le côté arbitraire du partage des qualités entre les sexes est confirmé, mais cette fois par une espèce de diktat épistémologique : que tout le monde joue des rôles est un postulat ;

— de façon plus importante, ce qui est considéré comme un « rôle » social — quelque chose qui est attaché à l'individu mais qui ne l'exprime pas — ce n'est plus seulement les caractéristiques « psychologiques » dont parlait Mead. C'est aussi et c'est surtout la place dans l'échelle sociale — le status — et la place dans la division du travail, le rôle.

Donc, d'une part, à ce que Mead considérait comme naturel, la division du travail et la hiérarchie entre hommes et femmes, on accorde maintenant un caractère culturel, arbitraire dans le sens qu'il n'est pas déterminé par la nature. D'autre part, ce développement du concept des « rôles de sexe » se fait dans le cadre d'une critique féministe, même quand ce terme n'est pas revendiqué, de la position des femmes : cette position est mauvaise, et puisqu'elle est socialement déterminée, elle est changeable. Si les concepts sont d'origine parsonienne, la théorie parsonienne elle-même, avec son postulat d'harmonie entre les rôles des sexes, est mis à mal. Le cantonnement des femmes dans les rôles traditionnels, et la notion que c'est bon pour elles et pour la société sont violemment critiqués, notamment par Andrée Michel.

Le terme rôles de sexe reste utilisé très longtemps et le concept de genre en est l'héritier direct.

Si l'on prend l'un des premiers ouvrages explicitement consacrés au sujet, *Sex, Gender and Society*, publié par Ann Oakley en 1972, on trouve la définition suivante : « le mot “ sexe ” se réfère aux différences biologiques entre mâles et femelles : à la différence visible entre leurs organes génitaux et à la différence corrélative entre leurs fonctions procréatives. Le « genre », lui, est une question de culture : il se réfère à la classification sociale en « masculin » et « féminin ». » Le livre est consacré en partie à l'exposé critique des plus récentes recherches en psychologie différentielle des sexes et fait le point sur la part d'inné et de l'acquis dans les différences d'aptitudes (de « talents » en terminologie meadienne) et d'attitudes (de « tempéraments » en terminologie meadienne) entre les femmes et les hommes, et en partie à l'exposé de ce que les recherches anthropologiques peuvent nous apprendre sur la division du travail entre les sexes.

Celle-ci, dit Oakley, est universelle, mais le contenu des tâches considérées comme féminines et masculines varie considérablement selon les sociétés. Quant aux différences psychologiques, elles sont dues au conditionnement social et aucune recherche ne permet d'inférer un déterminisme biologique quelconque.

On voit que le concept de genre, tel qu'il est utilisé par Oakley, regroupe toutes les différences constatées entre hommes et femmes, qu'il s'agisse des différences individuelles (étudiées par les psychologues), des rôles sociaux ou des représentations culturelles (étudiées par les sociologues et les ethnologues).

On voit aussi que le concept de genre, dans cet ouvrage, regroupe tout ce qui est variable *et* socialement déterminé — la variabilité étant la preuve de l'origine sociale. « La constance du sexe doit être admise, dit-elle, mais aussi la variabilité du genre. » Un élément manque à la définition du genre donnée par Oakley, élément qui était déjà présent dans les travaux sur les rôles de sexe et qu'on retrouve comme central dans les définitions féministes postérieures à celles de Oakley. Pour ne prendre que quelques auteurs : c'est l'**asymétrie** fondamentale (Hurtig et Pichevin, 1986, p. 222), la hiérarchie (Delphy, 1981, p. 65 ; Varikas, communication personnelle) entre les deux groupes, les deux rôles, les deux sexes, les deux genres.

5. LA NEUTRALITÉ DE LA SCIENCE

La science, en général, est-elle neutre ? Est-il possible de produire une connaissance scientifique exempte de tout jugement de valeur ? À cet égard, comment se situe la théorie économique ? Pouvez-vous donner des exemples de faits scientifiques neutres en économie ? Dans vos prises de parole publiques, quelle est ou quelle a été la position que vous avez défendue sur cette question ?

Capsule théorique :

Deux dimensions séparées : le « positif » et le « normatif » (p. 64-65) versus le refus de la séparation entre le « positif » et le « normatif » (p. 80-82) ; exemples ; questions et commentaires.

6. L'ACTION ECONOMIQUE

La figure de l'*homo œconomicus* conçue par les économistes orthodoxes est-elle pertinente pour rendre compte de la façon dont s'opèrent les choix économiques ? Dans les faits, comment sont réalisés les choix économiques (comment effectuez-vous vous-mêmes ces choix et comment observez-vous les gens qui sont autour de vous agir en ce domaine ?).

Capsule théorique :

La présentation orthodoxe et hétérodoxe de l'« acteur économique » / l'« individu » comme point focal de l'analyse ; le sujet économique : l'*homo œconomicus* / « l'individu-citoyen » ; (p. 66-71 et p. 72-74) ; l'objet de l'économie (marchande uniquement ou au-delà, incluant l'ensemble des espaces de vie) et la complexité ou non des différentes dimensions qu'elle comporte (problème technique de « choix d'optimisation » ou question éthique, concernant aussi la répartition du pouvoir et la sécurité économique) / la « science économique » : une science des choix / les « êtres humains gagnant leur vie les uns à partir des autres » (p. 87-89 et 85-86).

JOUR 2 : EMPLOI ET POLITIQUES SOCIALES

7. EMPLOI ET INCITATION AU TRAVAIL

Atelier 3

Comment s'établit le choix d'occuper ou non un emploi? Les allocataires de l'aide sociale choisissent-elles/ils de ne pas travailler ? Autrement dit, les transferts d'assistance (ou minima sociaux) ou les autres transferts sociaux (comme l'assurance-chômage) sont-ils source de « désincitation au travail » ? Les causes du chômage doivent-elles être recherchées dans le comportement des chômeuses et chômeurs eux-mêmes? Bref, le chômage est-il fondamentalement « volontaire » ? À l'inverse, le chômage, loin d'être un choix, ne serait-il pas plutôt d'abord et avant tout une contrainte ?

Textes distribués

Texte 1 : Laurent Cordonnier, 2000, *Pas de pitié pour les gueux. Sur les théories économiques du chômage*. Paris. Raisons d'agir Éditions, p. 7, 17-18, 20-21, 22, 23.

Texte 2 : Hélène Zadjela, 2003, « Les minima sociaux sont source de “ désincitation ” au travail », dans *Les Éconoclastes*. 2003. *Petit bréviaire des idées reçues en économie*, Paris, Éditions La Découverte, p. 132.

Plénière

Capsule théorique : la vision orthodoxe de la manière dont s'effectue le choix d'occuper un emploi (et la notion théorique néo-classique d'incitation au travail) ; la représentation orthodoxe du marché du travail : demande de travail, offre de travail et équilibre ; VS la représentation hétérodoxe du travail et de l'emploi.

TEXTE 1 : PAS DE PITIE POUR LES GUEUX. SUR LES THEORIES ECONOMIQUES DU CHOMAGE.

Laurent Cordonnier, 2000, Paris. Raisons d'agir Éditions, p. 7, 17-18, 20-21, 22, 23.

Milton Friedman, le chef de file du monétarisme, a peut-être raison : la meilleure chose que l'on puisse faire avec les pauvres, c'est de les laisser tranquilles. Ils n'ont que ce qu'ils méritent, et qu'ils ont bien cherché.

C'est en tout cas ce que tente d'accréditer le grand mythe de l'économie du travail. Selon ce mythe, les pauvres et les chômeurs sont les seuls responsables de leur infortune. C'est leur propension à vouloir s'élever sans relâche au-dessus de leur condition qui les fait sans cesse retomber plus bas. Revendiquant toujours au-delà de leur médiocre productivité, recherchant la sécurité, la rente et l'assistance, opportunistes de nature, paresseux en diable, les salariés, qui ne savent accepter leur lot, décident par là même de leur sous-emploi. Le chômage, dans cette perspective, est simplement le sacrifice auquel ils consentent pour se payer, en toute connaissance de cause, l'illusion qu'un pauvre peut s'enrichir.

[...] En réalité, le travailleur est un *individu rationnel* comme un autre. C'est-à-dire un être soucieux de *maximiser son bien-être*, en procédant à des échanges. S'il y a des salariés, c'est qu'il se trouve que les individus ont dans leur *dotation initiale* (cette sorte de corne d'abondance plus ou moins bien remplie qui constitue en quelque sorte leur stock de biens échangeables) un type particulier de marchandise (un *bien*, ou un *facteur*, pour être exact) : du travail. Certes ils n'ont pas que cela dans leur dotation initiale ; il se peut qu'ils possèdent aussi des machines, des ressources naturelles ou tout autre bien utile à la consommation ou à la production. Mais pour être salariés il faut qu'ils possèdent au moins du travail. Sur le marché du travail, le travailleur pourra donc offrir ce travail contre quelque chose d'autre (un salaire généralement) en vue de consommer des biens qui lui procurent de l'*utilité* (de la satisfaction, du bien-être). Pour faire plus moderne encore, disons que ce bien qu'il possède n'est pas exactement du travail, mais du *capital humain*, soit qu'il en ait hérité, soit qu'il ait investi (c'est-à-dire dépensé de l'argent) pour s'en doter. [...]

L'offre de travail

Une fois précisé en quoi consiste la marchandise qui s'échange sur le marché du travail (le flux mesuré en nombre d'heures) des services producteurs rendus par le capital humain lorsqu'il se combine dans la production avec les autres types de capitaux (machines, bâtiments, terres, infrastructures, brevets, etc.), il convient dans un second temps de se faire une idée aussi exacte que possible de la manière dont le travailleur se comporte sur le marché du travail, en tant qu'offreur de sa marchandise. Ne l'oublions pas,

ce dernier est un être parfaitement rationnel (au sens économique) : c'est-à-dire qu'il se comporte de façon logique, calculatrice et « froide », en vue de maximiser son bien-être (ou sa satisfaction, ou son utilité comme disent les économistes). [...] Le travailleur est certes attiré par la *consommation*, qui lui procure une certaine utilité, mais il est aussi farouchement attaché au *loisir* (qui se définit simplement comme le temps de non-emploi). Le travailleur a donc un difficile problème à résoudre. Presque un dilemme : il aime la consommation et il aime en même temps les loisirs, mais pour consommer il doit travailler, c'est-à-dire sacrifier des loisirs. Eh bien, c'est le prix de ce sacrifice qu'il va réclamer à l'employeur. Plus exactement, le travailleur va arbitrer entre l'utilité que lui procure la consommation et l'utilité que lui procurent les loisirs. Il va les mettre en balance, et c'est cette savante pesée qui va lui indiquer, pour un taux de salaire donné, quelle quantité de travail il est prêt à offrir (en vue d'atteindre un certain niveau de consommation) et, corrélativement, quelle quantité de loisirs il désire conserver. Voyons cela de plus près.

Supposons pour ce faire que ce travailleur s'attende à trouver demain matin sur le marché du travail une proposition d'embauche à 40 francs de l'heure. À ce prix, combien d'heures de travail par jour est-il prêt à offrir ?

[...] Il doit renoncer au loisir (offrir des heures de travail), tant que la consommation qu'il peut s'acheter avec son salaire horaire excède ce qui lui paraît nécessaire pour compenser le sacrifice d'une heure de loisir supplémentaire. En effet, tant que la consommation supplémentaire *requis*e pour maintenir constante sa satisfaction (lorsqu'il cède une heure de loisir) est inférieure à la consommation supplémentaire *permise* ou *accessible* par une heure de travail supplémentaire, il améliore sa satisfaction en faisant cette heure de travail. Mais comme il en exige toujours plus, sous forme de consommation supplémentaire, à mesure qu'il voit s'effiloche ses heures de repos, il arrive un moment où son salaire horaire (qui n'augmente pas, malheureusement), ne lui permet plus de se payer cette compensation. Notre travailleur sait donc à quoi s'en tenir : pour 40 francs, ce sera 8 heures (par exemple), pas une de moins, pas une de plus. Tel est le processus de la décision rationnelle du travailleur concernant le nombre d'heures de travail à offrir, *pour un niveau de salaire donné*.

[...] Il lui faut en réalité recommencer son calcul pour tous les niveaux de salaire possibles et inimaginables. De zéro à l'infini, en théorie. [...] Et que constate-t-il ? Que plus le salaire sera élevé (demain) plus il offrira d'heures de travail !

TEXTE 2 : LES MINIMA SOCIAUX SONT SOURCE DE « DÉSINCITATION » AU TRAVAIL

Hélène Zadjela, 2003, dans *Petit bréviaire des idées reçues en économie*, Les Éconoclastes., Paris, Éditions La Découverte, p. 132.

« L'exclusion du marché du travail des personnes à faible qualification peut avoir plusieurs origines. (...) Une (possibilité) est que les pertes qu'elles encourent à prendre un emploi, en quittant le filet de protection sociale, soient si élevées que participer au marché du travail n'en vaille pas la peine. » (Guy Laroque et Bernard Salané, « Une décomposition du non-emploi en France », *Économie et statistique*, no 331, 2000, p. 48).

« Aucune réflexion sur le sous-emploi ne peut ignorer que si, en dix ans, le RMI a fait beaucoup pour atténuer la misère, il a aussi créé des trappes à inactivité dont l'existence est maintenant bien documentée. » (Jean Pisani-Ferry, *Plein-emploi*, Rapport du CAE, La Documentation française, Paris, 2000, p. 128).

Depuis la fin des années 1990, la question des liens entre protection sociale et emploi occupe une place croissante dans les débats sur le chômage. Avec la création de la « prime pour l'emploi » (équivalent français de la « prime au travail » québécoise) en 2001, la France a mis pour la première fois en œuvre une politique visant explicitement à encourager les personnes les moins qualifiées à prendre un emploi [...].

Ainsi, le débat s'est récemment focalisé sur l'offre de travail des salariés, et en particulier sur ce que les économistes appellent les risques de « désincitation » à la reprise d'activité que pourraient provoquer les minima sociaux. Cette idée s'est déclinée à travers divers concepts de « trappe » – à chômage, inactivité ou encore pauvreté. L'idée est assez simple : les titulaires de minima sociaux, du RMI (revenu minimum d'insertion) en particulier, n'ont intérêt à accepter un emploi que s'il leur permet d'augmenter leurs revenus. Or, le RMI étant (comme l'aide sociale québécoise) une allocation calculée par différence entre un plafond garanti (qui varie en fonction de la situation familiale) et les ressources du ménage, les revenus de travail perçus en cas de reprise d'emploi sont déduits du montant de l'allocation. De plus, en prenant un emploi, l'allocataire perd également des prestations associées à son statut (...). Certains emplois ne présentent donc pas une rémunération suffisante pour que celui qui les accepte y trouve un gain financier. Il risque alors de tomber dans une « trappe », en ce sens qu'il n'a aucune incitation financière à sortir de son statut d'assisté. Autrement dit, il est « désincité » à rechercher un emploi.

Ce raisonnement, apparemment de bon sens, repose implicitement sur la théorie économique habituelle de l'offre de travail. Mais les comportements effectifs des allocataires du RMI semblent infirmer les

prédictions de l'approche en termes de « trappe ». Pourquoi alors mettre en place des mesures d'impôt négatif ?

Le risque de désincitation existe bien ... en théorie

Le phénomène de trappe s'appuie implicitement sur l'approche économique traditionnelle de l'offre de travail qui considère le travail comme un bien ne procurant qu'une satisfaction indirecte. Les individus trouvent le travail pénible et n'en retirent aucune satisfaction – les économistes parlent de « désutilité » du travail. S'ils renoncent au loisir qui, lui, les satisfait, ce n'est que parce que travailler leur permet d'acquérir un revenu donnant accès à un autre plaisir : la consommation. L'offre de travail se réduit donc à un choix (les économistes parlent d'« arbitrage ») entre la consommation et le loisir, et la décision de travailler résulterait finalement d'un calcul coût/avantage.

[...] Il est toutefois étonnant que la théorie de l'offre de travail ne soit sollicitée que pour mettre en avant les risques de trappe à chômage pour les bénéficiaires de minima sociaux. (...) On devrait également s'inquiéter du risque que les travailleurs à bas salaire, qui pourraient ne pas y perdre financièrement, voire y gagner, renoncent à leur emploi afin de bénéficier du RMI. (...) Pourtant, bien que la montée du nombre de travailleurs pauvres (personnes vivant sous le seuil de pauvreté, bien que titulaires d'un emploi) n'ait pas été suivie d'une augmentation du nombre d'allocataires du RMI, on continue à penser que les allocataires du RMI, eux, sont concernés par la trappe à chômage.

Les trappes ne fonctionnent pas pour les allocataires du RMI

L'enquête sur le devenir des bénéficiaires du RMI, effectuée par l'INSEE entre septembre 1997 et septembre 1998, fournit de nombreuses informations concernant aussi bien les allocataires restés chômeurs que ceux qui ont repris un emploi. Elle permet donc d'évaluer la pertinence empirique de l'analyse en termes de trappe à chômage.

Cette étude montre que les chômeurs allocataires recherchent un emploi aussi activement que les autres chômeurs et que l'ancienneté dans le dispositif diminue peu l'intensité de la recherche. Pourtant, ces efforts sont très peu récompensés : la moitié d'entre eux ne sont pas convoqués aux entretiens d'embauche et, s'ils le font, leurs entretiens ne débouchent que très rarement sur une embauche. On constate en outre que seulement 10 % des allocataires au chômage déclarent avoir refusé un emploi offert, et les raisons financières ne constituent que très rarement la cause du refus (seulement 12,8 % des motifs invoqués). Si les allocataires restent au chômage, ce n'est pas non plus parce qu'ils refusent des offres, et encore moins pour des raisons financières. C'est tout simplement qu'ils se heurtent massivement à l'absence d'offres d'emploi adaptées à leurs compétences et à l'échec de leurs démarches.

Cela n'est pas étonnant : peu qualifiés et très éloignés du marché du travail pour la plupart, ils constituent le public le plus durement touché par la pénurie d'emplois. Ainsi, s'ils sont coincés dans une trappe à chômage, elle provient d'une absence de demande de travail de la part des entreprises. Parmi ceux qui sont toujours dans le dispositif, il existe également des allocataires (à peu près 8 %) qui travaillent à temps partiel, sans aucune mesure d'intéressement. Ils n'ont *pourtant aucun intérêt financier à travailler*, puisque tout euro gagné par leur travail est déduit de leur allocation.

[...] À partir de l'analyse des rémunérations, on constate notamment que parmi les anciens allocataires qui ont accepté un emploi, environ un tiers l'a fait *bien que leur rémunération associée se situe dans la zone théorique des trappes*. Les autres y échappent durablement grâce à un salaire un peu plus élevé, ou provisoirement grâce à l'intéressement.

Cette proportion est confirmée par la perception qu'ont les anciens allocataires qui travaillent de leur situation financière : un tiers déclarent ne voir aucune amélioration financière depuis la reprise d'emploi et, parmi eux, 12 % constatent même une *dégradation*. Le comportement de ces individus infirme donc l'analyse en termes de trappe qui se contente de comparer les revenus courants. Mais il n'infirme pas nécessairement l'approche économique de l'offre de travail : la théorie prévoit que des individus rationnels peuvent accepter un emploi sans gain immédiat s'il leur apporte des perspectives d'amélioration de leur situation financière à moyen et long terme.

Pourtant, il semble que si raisonnement intertemporel il y a, il devrait ici plutôt jouer *a contrario* : les emplois qu'occupent les anciens allocataires étant le plus souvent précaires (45 % de ceux qui occupent un emploi l'auront perdu dans un délai de six mois), les allocataires devraient les refuser, même si, au contraire, ils leur procurent un gain financier immédiat. Les allocataires qui travaillent sans incitation financière déclarent simplement se sentir mieux, être plus optimistes, plus à l'aise, plus disponibles avec leur entourage : la grande majorité des anciens allocataires considèrent que l'emploi leur procure un bien-être. Ils ont sûrement intégré les valeurs d'une société qui dénigre la situation d'assisté, et où le travail est le vecteur essentiel de socialisation. Occuper un emploi, en leur permettant de sortir d'un statut stigmatisant, est pour eux une fin en soi.

8. SALAIRE ET PRODUCTIVITÉ

Les salaires reflètent-ils ce que les économistes appellent la « productivité du travail » ? La répartition du revenu reflète-t-elle la contribution de chacune et chacun à la production de la richesse collective ? Le partage des gains de productivité est-il une question purement technique (du point de vue de l'économie néo-classique) ou une affaire de choix politiques montrant que l'économie et l'éthique, ou l'économique et le politique, sont indissociablement liés ?

Textes en appui

Texte 1 : James D. Gwartney, Richard L. Stroup, 2000, *Ce que tous les Québécois devraient savoir sur l'économie*, « 7. Le revenu est une compensation qu'on obtient en rendant service aux autres. Les gens gagnent un revenu en aidant les autres », Montréal, Institut économique de Montréal, p. 39-41.

Texte 2 : Denis Clerc, 1992, *Déchiffrer l'économie*, Paris : Syros Alternatives, pp. 241-247 et 250-253.

Plénière

Capsule théorique : salaire et productivité - distribution – redistribution, le partage des gains de productivité (rapports de pouvoir et conflits sur le partage de la richesse) ; économie et éthique.

TEXTE 1 :

LE REVENU EST UNE COMPENSATION QU'ON OBTIENT EN RENDANT SERVICE AUX AUTRES. LES GENS GAGNENT UN REVENU EN AIDANT LES AUTRES.

James D. Gwartney, Richard L. Stroup, 2000, dans *Ce que tous les Québécois devraient savoir sur l'économie*, Montréal, Institut économique de Montréal, p. 39-41.

Les gens diffèrent [sic] du point de vue de leurs capacités productives, de leurs préférences, des occasions qui s'offrent à eux, du développement de leurs compétences spécialisées, de leur propension à prendre des risques, et de leur chance dans la vie. Ces différences influencent les revenus, car elles influencent la valeur des biens et des services que les individus peuvent ou veulent bien offrir aux autres.

Pendant que l'on considère ces différences entre les gens, ne perdons pas de vue ce qu'est précisément là le revenu. Le revenu est simplement la compensation reçue en échange des services offerts aux autres. Les gens qui gagnent d'importants revenus apportent aux autres beaucoup de choses qu'ils veulent. Sinon, personne ne serait prêt à les payer si généreusement. Il y a une morale ici. Si l'on veut gagner un revenu élevé, il est nécessaire de déterminer comment aider beaucoup les autres. Le contraire est vrai aussi. Si l'on est incapable ou non disposé à beaucoup aider les autres, on peut s'attendre à un très petit revenu.

Ce lien direct qui existe entre l'aide apportée aux autres et l'importance du revenu nous incite tous à acquérir des habiletés et à développer des talents qui sont fort recherchés des autres. Les étudiants universitaires étudient de longues heures, endurent du stress et subissent le coût financier de leur éducation afin de devenir, par exemple, des médecins, des chimistes ou des ingénieurs. D'autres personnes acquièrent par l'entraînement et l'expérience les dispositions qui leur permettront de développer les compétences d'un informaticien capable d'entretenir ou de programmer un ordinateur. D'autres encore investissent et lancent un commerce. Pourquoi les gens font-ils ces choses ? Assurément, bien des facteurs influencent ces décisions. Dans certains cas, les individus sont motivés par un grand désir personnel d'améliorer le monde dans lequel nous vivons. Cependant, et c'est là la clé, même les gens qui sont motivés principalement par la poursuite de revenus élevés sont fortement incités à développer des habiletés et à faire des investissements auxquels les autres accordent de l'importance. La prestation de services auxquels les autres accordent de l'importance est la source de revenus importants. Donc, quand les marchés déterminent les revenus, même les individus motivés principalement par l'acquisition de revenus personnels seront fortement incités à tenir compte de ce qui a de la valeur pour les autres.

Certaines personnes ont tendance à penser que les individus à hauts revenus exploitent les autres. En comprenant que le revenu est une compensation reçue pour aider les autres, il est facile de voir le faux raisonnement qui caractérise ce point de vue. Les gens qui gagnent un grand revenu améliorent presque toujours le bien-être d'un grand nombre de gens. Les acteurs de cinéma, les athlètes qui gagnent

d'énormes salaires le font, car des millions de gens sont prêts à payer pour voir leurs performances. Les entrepreneurs qui ont beaucoup de succès atteignent ce dernier en rendant leurs produits abordables à des millions de consommateurs. Feu Sam Walton, le fondateur des magasins Wal-Mart, est devenu l'homme le plus riche des États-Unis parce qu'il a compris comment manipuler des inventaires considérables d'une façon plus économique et comment livrer aux communautés des États-Unis de la marchandise de marques connues à des prix de rabais. Par la suite, Bill Gates, le fondateur et président de Microsoft, grimpa au sommet de la liste des « 400 plus riches » du magazine *Forbes* en développant un produit qui a amélioré de façon marquante l'efficacité et la compatibilité des ordinateurs personnels. Des millions de consommateurs qui n'avaient jamais entendu parler de Walton ou de Gates ont néanmoins bénéficié de leurs talents d'entrepreneurs et de leurs produits à prix modiques. Walton et Gates ont gagné beaucoup d'argent parce qu'ils ont aidé beaucoup de gens.

9. DISTRIBUTION/REDISTRIBUTION DU REVENU

Textes en appui

Texte 1 : Sylvie Morel, 2005, Tableau sur la distribution/redistribution du revenu (remis sur place)

Texte 2 : Les catégories de revenus (remis sur place)

Texte 3 : Morel, Sylvie. *Typologie des transferts de la sécurité du revenu.*

Plénière

- Identifier les revendications féministes en matière économique.
- Les situer sur les tableaux distribution/redistribution.
- Faire une analyse critique des revendications féministes en matière économique.

TEXTE 3 :

TYPOLOGIE DES TRANSFERTS DE LA SÉCURITÉ DU REVENU

Sylvie Morel

I. L'assurance sociale (*transferts contributifs*)

- 1) Ils sont dits *contributifs* parce qu'ils ont pour caractéristique de garantir un revenu aux personnes qui ont cotisé antérieurement (ou à leurs ayants droit) : la caractéristique essentielle de l'assurance sociale est la participation des assurés sociaux au financement des programmes par le biais d'une contribution, la « cotisation salariale » ;
- 2) Objectif premier : assurer une certaine continuité de revenus salariaux lors des interruptions justifiées de l'emploi ;
- 3) Moyen : *remplacement du revenu* par le versement de prestations proportionnelles au salaire antérieur⁷ ;
- 4) Sont généralement versés sans égard aux autres revenus ;
- 5) Tendent à couvrir un « risque » en principe à venir = traitement préventif ;
- 6) Poursuivent l'objectif d'équité horizontale ;
Ex. : assurance-emploi, Régime de rentes du Québec.

II. Les transferts universels

- 1) Ils sont dits *non-contributifs*, parce que leur financement n'est pas basé sur les cotisations sociales mais sur l'impôt ;
- 2) Objectif premier : compenser certaines charges qui réduisent le niveau de revenu ;
- 3) Moyen : *complément de revenu* par le versement de prestations forfaitaires ;
- 4) Sont dits universels parce qu'ils sont versés sans égard aux autres revenus, c'est-à-dire ne comportent pas de tests de revenu ou de ressources ; le critère de sélection n'est pas le niveau de revenu mais plutôt une caractéristique démographique (situation familiale, âge, etc.) ;
- 5) Poursuivent l'objectif d'équité horizontale ;
Ex. : allocations familiales dans plusieurs pays ; allocation de Sécurité de la vieillesse au Canada.

III. L'assistance sociale (*transferts sélectifs*)

- 1) *Transferts non-contributifs* : sont financés par l'impôt ;
- 2) Objectif premier : soulager les effets de la pauvreté ;
- 3) Moyen : *fournir un revenu minimum* aux ménages dont le revenu est jugé insuffisant ;
- 4) Transferts dits sélectifs parce qu'ils sont versés sous condition de revenu ou de ressources - aussi appelés « tests de besoin ou de revenu » ;
- 5) Tendent à satisfaire un besoin déjà créé = traitement curatif ;
- 6) Poursuivent l'objectif d'équité verticale ;
Ex. : allocations d'aide sociale (« Sécurité du revenu ») au Québec ; Revenu minimum d'insertion (RMI) en France, ex-Aid to Families with Dependent Children (AFDC) aux États-Unis.

⁷ La logique du revenu de remplacement est la plus courante (France, États-Unis, Canada, etc.). D'autres modèles d'indemnisation existent, comme le modèle de l'assurance sociale beveridgien, où les prestations ne sont pas fonction des gains antérieurs mais sont d'un montant identique et forfaitaire (en tenant compte des personnes à charge).

PARTIE II : CAPSULES THEORIQUES

1. LE GENRE, LES CATEGORIES DE SEXE ET DE SEXUALITE : NATURE OU CULTURE ?

Capsule théorique de Louise Brossard

Plusieurs personnes soutiennent que le genre humain est divisé en deux catégories selon le sexe biologique des personnes. Il y a d'un côté les hommes et de l'autre, les femmes. C'est ce qu'on appelle les **catégories de sexe**. Les membres de chacune de ces catégories auraient des caractéristiques, des qualités, des habiletés, des compétences naturelles propres à leur sexe : c'est ce qu'on appelle le **genre** (les genres masculin et féminin). Les féministes ont contesté le supposé caractère naturel et immuable du genre et des catégories de sexe. Selon elles, les catégories de sexe et le genre sont construits.

Les genres féminin et masculin sont construits

Au nom des qualités dites féminines, les femmes se sont vues accorder des rôles, des fonctions et des statuts sociaux inférieurs à ceux des hommes. Dans les années 60, les féministes occidentales ont montré que les qualités, les caractéristiques féminines et masculines n'ont rien de naturel et sont le fruit de la socialisation. Elles se sont battues pour que les femmes puissent occuper toutes les fonctions sans exception. Elles ont bataillé pour lever les barrières qui empêchent les femmes d'accéder à certains secteurs de la vie sociale. Surtout, elles voulaient que les femmes accèdent enfin à l'égalité sociale. Mais pour cela, elles ont dû démontrer que le fait d'être femme n'était pas un déterminant biologique qui limitait les femmes à quelques rôles, quelques fonctions et à un statut infériorisé.

Pour démontrer que la féminité et la masculinité ne relèvent pas du biologique, elles ont créé le concept de **GENRE**. La notion de genre permet de montrer que la féminité et la masculinité sont construites socialement.

Arguments qui démontrent que le genre est construit :

- Si la féminité et la masculinité étaient naturelles (découlaient du sexe biologique), elles devraient être les mêmes à travers les siècles et les pays puisqu'elles sont déterminées par le sexe biologique. Or, si l'on observe les diverses sociétés d'aujourd'hui et d'hier, on voit que c'est tout le contraire. En Russie, par exemple, les femmes occupent des emplois que l'on juge ici comme étant masculins : ingénieure, technicienne, etc.
- Ici même au Québec, on pensait que les femmes ne pouvaient pas faire de la politique. Durant la bataille pour l'obtention du droit de vote des femmes, les opposants disaient que le droit de vote dénaturerait les femmes qui ne seraient plus à même de jouer correctement leur rôle de

mère. Aussi, voilà à peine quelques années, on ne pouvait pas concevoir que des femmes soient machinistes, chauffeuses de camion, monteuses de lignes, etc.

- Des recherches anthropologiques montrent que des sociétés amérindiennes du Canada avaient un troisième genre que l'on appelle les berdaches (et ce, jusqu'au XIXe siècle)⁸. Un berdache était un homme (biologique) qui adoptait les comportements d'une femme et qui se liait avec un autre homme (ce 3e genre pouvait s'appliquer aussi aux femmes qui adoptaient des comportements dits masculins et se liaient à une autre femme).
- Dans les années 80, Élisabeth Badinter soutient même que l'instinct maternel n'existe pas. Voici sa démonstration. Pour considérer un comportement comme relevant de l'instinct, il doit respecter une condition : les membres de l'espèce soumise à un instinct doivent présenter une tendance ou un comportement identique sans apprentissage préalable, par exemple l'instinct migratoire chez les oiseaux. Les membres qui ne possèdent pas cet instinct sont des exceptions qui confirment la règle.

Plusieurs personnes définissent l'instinct maternel des femmes comme étant soit un désir d'avoir des enfants ou la capacité innée de prendre soin d'un enfant. Si l'on se fie à cette définition, toutes les femmes devraient avoir un désir irrépressible d'enfant et être capables de les chérir. Or, dans les faits, il en est tout autrement. Par exemple, une femme sur quatre au Québec n'a pas d'enfant, ce qui n'est pas une exception. D'autre part, la capacité innée à s'occuper d'un enfant ne passe pas le test de l'histoire. Plusieurs pratiques à travers l'histoire montrent que les femmes n'ont pas toujours pris soin de leurs propres enfants. Dans les villes de France à la fin du XVIIIe siècle, par exemple, il était courant que les femmes confient leurs enfants à une nourrice vivant à la campagne (en 1780, sur les 21 000 enfants qui naissent annuellement à Paris, 1 000 à peine sont nourris par leur mère, Badinter, 1980 : 7)⁹. Ainsi, être mère n'est pas un instinct propre aux femmes, mais bien un conditionnement social conforme aux normes en vigueur.

Ces exemples montrent bien que le genre est une construction sociale. Les féministes des années 60 ont travaillé d'arrache-pied pour démontrer la construction du genre. Pourtant, on observe aujourd'hui un retour en force des discours biologisant sur le genre. Ce retour en arrière n'est pas étranger à la montée de la droite et du conservatisme. Il faut reprendre le flambeau et

⁸ Mathieu, Nicole-Claude. 1991. « Identité sexuelle/sexuée/de sexe », in *L'anatomie politique. Catégories et idéologies du sexe*. Paris : Côté-femmes, p. 248-249.

⁹ Badinter, Élisabeth. 1980. *L'amour en plus : histoire de l'amour maternel (XVII^e au XX^e siècle)*, Paris : Flammarion, 372 p.

continuer à dire haut et fort que la biologie des sexes n'est en aucun cas une limite à l'égalité et à l'accès des femmes à toutes les sphères de la vie sociale. Plus encore, on peut démontrer que les catégories de sexe (être femme ou homme selon son sexe biologique) sont construites. C'est ce à quoi se sont employées plusieurs féministes des années 80.

Le sexe est aussi construit

Ainsi, les féministes des années 80 sont allées plus loin dans la déconstruction des genres en affirmant que les catégories de sexe sont elles aussi construites et servent à justifier des hiérarchies sociales entre les femmes et les hommes. Bien sûr, nos corps et notre sexe biologique existent bel et bien. Ce sont les **catégories qui sont construites**. Nous pourrions très bien décider que le genre humain se divise en 3 catégories ou bien encore dire qu'il existe une seule catégorie : l'humain.

Encore ici, les comparaisons entre sociétés actuelles et anciennes montrent que nous n'avons pas toujours pensé le genre humain selon deux catégories de sexe. Voici quelques arguments qui en font foi.

Arguments qui démontrent que le sexe est construit :

- Un auteur, Thomas Laqueur, montre qu'avant le XVIII^e siècle, les médecins et les philosophes définissaient le genre humain à partir d'une seule catégorie de sexe. Selon cette conception, les organes génitaux mâles et femelles provenaient d'une seule et même « nature » ; une nature, toutefois, à l'image du modèle masculin. Ainsi, le sexe féminin n'était que l'inversion du sexe masculin : l'utérus était considéré comme un pénis renversé et les ovaires comme des testicules inversés¹⁰.
- Certaines études scientifiques montrent que les différences biologiques entre les sexes ne sont pas si claires. Par exemple, dans les années 20 et 30, les scientifiques qui étudiaient les hormones sexuelles ne voyaient pas de grandes différences entre les hormones dites « mâles » et « femelles ». Les molécules des unes et des autres présentent des caractéristiques très semblables (la grosseur, par exemple). De plus, certaines hormones dites « mâles » avaient des effets que l'on qualifie de femelles et *vice versa*¹¹. Pris avec ces dilemmes, les scientifiques ont

¹⁰ Laqueur, Thomas. 1992. *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*. Paris : Gallimard, 355 p.

¹¹ Gardey, Delphine. 2000. « Pour en finir avec la nature », in *L'invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*, dir. par Delphine Gardey et Ilana Löwy. Paris : Éditions des archives contemporaines. Collection histoire des sciences, des techniques et de la médecine, p. 26.

tout de même décidé de faire fi de ces incongruences et ont maintenu l'idée qu'il existe seulement deux sexes.

- Par ailleurs, si l'on tente de déterminer le sexe d'une personne en fonction de ses gamètes mâles ou femelles (les chromosomes XX ou XY), on se rend compte que la réalité est beaucoup plus complexe. En effet, à ce jour, nous avons répertorié 11 combinaisons différentes de gamètes qui dépassent de loin les deux seules combinaisons dites femelles, XX, et mâles, XY (voir tableau des caryotypes, ci-joint).

Ainsi, les catégories de sexe sont des constructions que les humains ont développé à partir de leurs connaissances, mais aussi selon un ordre social qui se traduit entre autres par des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes. Ce sont ceux qui possèdent le pouvoir qui crée des différences entre les groupes dominants et dominés dans le but de rendre « naturelle » la domination. Pendant longtemps on a érigé en vérité « scientifique » des différences dites biologiques entre les maîtres et les esclaves, entre les personnes de couleur noire et les personnes de couleur blanche¹², entre les seigneurs et les serfs, etc. On brandissait des « preuves » prouvant que les esclaves n'étaient pas des humains et ne possédaient pas d'âme. On a aussi développé des discours scientifiques sur l'infériorité « biologique » des classes laborieuses, de la « race » noire (pensons seulement à notre « Doc Mailloux » national) et même des personnes homosexuelles.

Il ne s'agit pas ici de dire qu'il n'y a aucune différence biologique entre les humains. Il s'agit plutôt de mettre en lumière que les différences entre deux hommes (un athlète et un homme de forme moyenne, par exemple) peuvent être aussi grandes qu'entre une femme et un homme. Aussi, les différences biologiques peuvent être multiples et non seulement duelles (deux catégories opposées).

Bref, les groupes dominants justifient la domination en créant l'illusion de leur supériorité « naturelle ou biologique ». Ils créent artificiellement la différence pour justifier des rôles sociaux, des statuts et des positions sociales hiérarchiques. Les différences entre les catégories de sexe et de genre sont construites à travers des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes. Ces rapports de pouvoir accordent des privilèges aux hommes en exploitant et en opprimant les femmes. Pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, il faut faire beaucoup plus qu'un changement de mentalité ou de la socialisation des femmes et des hommes. Il faut **changer les rapports de pouvoir** qui créent des hiérarchies entre les hommes et les femmes et **modifier les contenus des catégories de sexe et de genre**.

¹² Il est à noter que les catégories de « couleur blanche » et « couleur noire » sont elles aussi construites par des rapports de pouvoir. Dans les faits, très peu, voire aucune personne n'a une couleur « pure ».

Mais il y a encore une autre certitude dite « biologique » qu'il faut déconstruire. Au cours des années 80 et 90, des féministes avancent que le désir et la sexualité sont une construction sociale qui contribue à maintenir les femmes dans une position sociale infériorisée. Voyons ce qu'il en est.

Le désir et la sexualité sont construits

Non seulement les catégories de sexe et le genre sont construits, mais les catégories de désir et de sexualité le sont également. Des féministes soutiennent que l'hétérosexualité a été imposée aux femmes, sous prétexte d'un déterminisme biologique de la sexualité, pour assurer un contrôle sur la reproduction humaine, la descendance, et la reproduction sociale : on continue ainsi à reproduire les catégories de sexe et de sexualité pour reproduire les hiérarchies entre les femmes et les hommes. Voici les arguments qu'elles ont avancé pour démontrer que la sexualité et le désir ne relèvent pas d'un déterminisme biologique, mais bien d'une construction sociale.

Les arguments qui démontrent que le désir sexuel est construit :

- Le désir et les critères de beauté varient d'une société à l'autre, d'une époque à l'autre. À une certaine époque, les critères de beauté pour une femme étaient la blancheur de sa peau et l'opulence de son corps. Ces caractéristiques étaient signe de richesse : la dame à la peau blanche montrait qu'elle n'avait pas à travailler au champ et n'était pas une esclave noire ; ses rondeurs montraient qu'elle ne manquait de rien. Elle avait tout pour bien se nourrir et être en santé.
- Par ailleurs, si le désir et la sexualité étaient si naturels, il n'y aurait pas de personnes hétérosexuelles qui adoptent une sexualité homosexuelle ou bisexuelle. Or, les sexualités croisées et diversifiées existent depuis bien longtemps. Des recherches anthropologiques montrent que dans une trentaine de sociétés africaines (dont certaines actuelles), le mariage entre femmes était ou est admis à certaines conditions¹³.
- Aussi, si l'hétérosexualité était de l'ordre d'une pulsion de survie de l'espèce, comme c'est le cas chez les animaux, on ne copulerait que pour la reproduction et on s'accouplerait uniquement en période de rut. Trop souvent, nous confondons hétérosexualité et fonctions reproductives nécessitant une relation sexuelle entre un homme et une femme (quoique maintenant, avec les nouvelles technologies, il est possible d'obtenir une fécondation sans relation sexuelle entre homme et femme).

¹³ Mathieu, Nicole-Claude. 1991. Op. cit., p. 246.

Quelle est l'utilité de démontrer que les catégories de sexe, de genre et de sexualité sont construites ? Il s'agit de battre en brèche le discours qui tente de justifier les hiérarchies entre les femmes et les hommes en disant qu'il s'agit d'une simple complémentarité naturelle. Les tenants de la différence biologique tentent de nous faire croire qu'il s'agit de différences complémentaires. Mais voilà, le discours de la différence biologique ne tient pas la route et sert surtout à camoufler des hiérarchies.

Les sciences économiques orthodoxes utilisent exactement le même procédé : elles tentent de justifier le système économique inégalitaire à partir de principes que l'on dit naturels. C'est ce que nous verrons dans la section 2 de cette partie.

2. La théorie économique dominante (orthodoxe) et sa place dans l'histoire de la pensée économique

« Ainsi, à en croire le discours supposé économiquement correct, la cause est entendue : les lois de l'économie sont néo-libérales (...). D'ailleurs, les opposants au néolibéralisme ne s'y trompent pas : vous ne les entendez jamais protester au nom des lois de l'économie, mais au nom de la justice, de la démocratie, de l'environnement. Mais c'est précisément là leur grande erreur ! Car c'est bel et bien au nom de trois cents ans de science économique que l'on peut contester le discours néo-libéral » (Généreux, 2001 : 22).

2.1 LA PENSEE ECONOMIQUE DANS L'HISTOIRE : UNE DIVERSITE DE COURANTS THEORIQUES

La prépondérance actuelle du discours néo-classique est d'autant plus surprenante que la pensée économique est riche d'une grande diversité de courants théoriques. Le tableau I (voir p. 12) permet de le constater.

Quelques grands courants de l'histoire de la pensée économique¹⁴

16^e s. - 17^e s. : Le mercantilisme

1776 – 1848 : L'école classique

(mi-19^e s.) 1870 – 1970 : Le marxisme

(début années 1870) 1940 - 1975/80 : L'école néo-classique

(Fin 19^e s.- 1^{ère} moitié 20^e s) années 1910 - 1935. : L'institutionnalisme américain

(1936) Les années 1945 – 75 :Le keynésianisme

(1936) Les années 1970 : La théorie de Kalecki

(années 1930) 1975 à aujourd'hui : Les économistes autrichiens

Les années 1970 : Le monétarisme

Les années 1980 – à aujourd'hui : L'école française de la régulation

Les années 1975/80 – à aujourd'hui : Les nouveaux classiques

¹⁴Les périodes indiquées entre parenthèses renvoient au moment d'apparition des courants théoriques concernés tandis que celles qui figurent après les parenthèses désignent leur période d'influence.

2.2 LE CADRE D'ANALYSE DE LA THEORIE ECONOMIQUE DOMINANTE :

LA THEORIE NEO-CLASSIQUE

« Les années soixante-dix marquent [...] le passage généralisé de l'interventionnisme keynésien qui a marqué les trois décennies de l'après-guerre, à un libéralisme de plus en plus radical qui remet en question tous les acquis sociaux des dernières décennies. Ce libéralisme est étayé, sur le plan théorique, par un discours économique monolithique, posant l'économie comme un organisme naturel mû par les lois du marché, au même titre que le système solaire par les lois de la gravitation » (Gilles Dostaler, entrevue réalisée en 1995¹⁵).

« Il est essentiel d'échapper à la domination de la pensée économique qui fixe la norme de façon presque aussi totalitaire que par le passé le système communiste » (Attali, 2004 :16).

La théorie qui est aujourd'hui dominante dans la discipline de l'économie est la « théorie néo-classique ». Cette dernière est apparue à la fin du 19^e siècle. Elle s'est ensuite développée jusqu'à nos jours, par mouvements successifs (d'où la complexité de ce courant aujourd'hui), et souvent en réaction aux critiques qui lui étaient adressées par les économistes appartenant à d'autres courants théoriques. Moins en vogue durant la période d'après-guerre, où le keynésianisme tenait le haut du pavé, elle est **revenue en force dans les années soixante-dix**, à la faveur de ce que l'on appelle aujourd'hui le « **néo-libéralisme** ».

À l'heure actuelle, **pour la majorité des économistes**, la « science économique » (ou l'« économique »¹⁶), se résume à cette seule école de pensée, d'où le fait que l'on puisse parler d'une véritable « **orthodoxie** » ou encore de « **pensée unique** » **en économie**. Dans les pages qui suivent, nous présenterons certains aspects-clés de la théorie néo-classique, en faisant ressortir, lorsque le propos s'y prêtera, certaines de leurs implications aux niveaux de la conception du fonctionnement de l'économie et des politiques publiques. Cette démarche permettra de mieux décrypter les discours économiques actuels, car elle permettra de saisir comment le cadre néo-classique est mobilisé pour **justifier des positions régressives** dans les débats de politiques publiques touchant les femmes.

¹⁵ G. Dostaler est co-fondateur et ex-président de l'Association d'économie politique (AEP); l'AEP a été fondée officiellement en 1980 afin, entre autres, de « répondre aux besoins des organisations syndicales et populaires, dans un monde de plus en plus dominé par le discours néo-libéral » ; <http://www.unites.uqam.ca/aep/presentation.html>

¹⁶ Plusieurs économistes hétérodoxes refusent ce terme d'« économique » pour désigner leur discipline et parlent plutôt « d'économie politique » ou simplement d'« économie ».

2.2.1 L'ÉCONOMIE COMME « FAIT DE NATURE »

On peut se servir de l'opposition « **fait de nature** »/« **fait social institué** » pour distinguer les théories économiques entre elles. Car la coupure fondamentale entre les économistes, et ce, depuis le dix-huitième siècle, s'opère au niveau de la représentation de ce qu'est l'économie : un « fait de nature » ou un « fait institué » (Gislain, 2003). Ainsi, **la théorie économique dominante présente l'économie comme un « fait de nature »**, alors que l'économie est plutôt un « fait social institué », comme nous le montrerons avec l'approche hétérodoxe, en particulier celle des « institutionnalistes ».

À quoi renvoie cette conception de l'économie comme « fait de nature » ?

- Le fonctionnement de l'économie obéit à des « **lois économiques** »¹⁷.

Exemple : *la loi de l'offre et de la demande* (voir p. 26-27).

- **Ces lois** économiques sont conçues et présentées comme étant :

- 1) **nécessaires** : ce sont des lois auxquelles on ne pourrait échapper : elles s'imposeraient à la volonté des êtres humains. Ces « lois du marché » (choix économiques) sont présentées comme étant des prescriptions incontournables des mécanismes économiques, que l'on pourrait opposer aux « lois des humains » (choix politiques).

« Au cours des deux dernières décennies les « lois de l'économie » ont envahi le débat public. Le discours politique moderne, amplifié et standardisé par les médias, a diffusé une culture « économiquement correcte » faite de maximes simples qui, à force de répétition, pourraient bientôt accéder au statut de dictons populaires, c'est-à-dire d'expressions bien ancrées du bon vieux sens commun » (Généreux 2001 : 1).

Exemple : *la mondialisation de l'économie*.

- 2) **immuables** : elles se répéteraient, invariablement, de la même façon.
- 3) **universelles** : elles s'appliqueraient partout.

Exemple : *les politiques d'ajustement structurel du Fonds Monétaire International (FMI)*.

¹⁷ Nous remercions Jean-Jacques Gislain, économiste au Département des relations industrielles de l'Université Laval, qui nous a proposé d'utiliser, comme clef de lecture permettant de départager l'approche dominante des approches hétérodoxes, la question des « lois économiques ».

4) harmonieuses : puisqu'elles expriment un « ordre » préétabli, elles seraient nécessairement harmonieuses et, par conséquent, souhaitables pour le bien-être de la société (les laisser opérer seraient naturellement bénéfique). Les néo-classiques ne doivent pas être présentés comme étant dépourvus d'éthique ou de sens moral. Il s'agit là d'un mauvais procès, car ils ont leur propre conception de la justice et du progrès (encadré I). Ce n'est donc pas en les diabolisant qu'il faut les critiquer, mais plutôt en mettant l'accent sur les failles de leur conception du monde économique.

La conception de l'économie comme étant gouvernée par des « lois économiques » est typique de la **doctrine du libéralisme économique** et a été énoncée de **plusieurs façons**, à travers l'histoire de la pensée économique, **dans les différentes théories** (physiocratique, classique, néo-classique) inspirées de cette doctrine (encadré II).

Exemple : *Malthus et les lois de progression géométrique de la population et de progression arithmétique des subsistances (pour expliquer le fait que les lois sur les pauvres de l'époque créent des pauvres).*

Mais cette vision n'est pas spécifique à la **doctrine du libéralisme** économique, car on la retrouve aussi chez certains défenseurs de la **doctrine socialiste**. Dans ce cas toutefois les lois naturelles sont des **lois historiques** (d'un type différent de celles des néo-classiques).

Exemple : *Marx et la loi de la baisse tendancielle du taux de profit.*

Encadré I : Le libéralisme : une conception de la justice

Le libéralisme propose une solution à un problème de philosophie morale. Celui que l'on a appelé le « père du libéralisme », Adam Smith, résout ce type de problème par le marché : ce qui le préoccupe en effet est de savoir comment les individus peuvent vivre, se comporter, de façon « vertueuse » en société (problème de la « vertu », tel qu'il est appelé à l'époque)¹⁸. Il cherche d'abord du côté de la « sympathie », ce qui ne lui apporte pas une réponse satisfaisante. C'est le « marché » qui lui apportera la solution, ou du moins la conception qu'il en a. La doctrine de la « main invisible », que Smith reprend de B. de Mandeville, permet d'illustrer ce point :

« Chaque individu met sans cesse tous ses efforts à chercher, pour tout le capital dont il peut disposer, l'emploi le plus avantageux ; il est bien vrai que c'est son propre bénéfice qu'il a en vue, et non celui de la société ; mais les soins qu'il se donne pour trouver son avantage personnel le conduisent naturellement, ou plutôt nécessairement, à préférer précisément ce genre d'emploi même qui se trouve être le plus avantageux à la société ». (...)

« (...) il ne pense qu'à son propre gain ; en cela, comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions ; et ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société, que cette fin n'entre pour rien dans ses intentions. Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler » (Smith, 1991 (1776) : 40, 42-43).

L'idée centrale s'énonce comme suit : quand bien même les individus poursuivent égoïstement leur intérêt personnel, ils sont amenés *involontairement* à favoriser le mieux-être de la société. Ainsi, l'économie de marché est régie par une « main invisible » qui, spontanément, à travers la poursuite des intérêts particuliers, permet d'atteindre l'« intérêt général ». Dans l'optique libérale donc, la liberté individuelle est la condition de tout progrès social.

Historiquement, Adam Smith écrit à l'époque de la transition entre la domination d'une aristocratie héréditaire – même si le féodalisme est largement mort en Angleterre à l'époque – à celle d'une nouvelle classe capitaliste mercantile et industrielle. Son objectif est notamment de contrer la pratique de la Couronne d'accorder des monopoles exclusifs à ses compagnies préférées.

Il faut donc avoir en tête, dans une critique du modèle libéral, que le point de vue énoncé est prétendument progressiste. De ce point de vue, la « revendication pour plus de justice », qui est portée par les groupes contestataires pour dénoncer le néolibéralisme, ne peut suffire en soi, l'idéal de justice se déclinant autant dans la perspective libérale que dans celle de l'interventionnisme, qui lui est opposée. En somme, les conceptions de la justice sont nombreuses et variées et renvoient à des courants doctrinaux qui embrassent tout l'échiquier politique.

¹⁸ Nous sommes de nouveau redevables à Jean-Jacques Gislain de nous avoir pointé cet aspect.

Concevoir le fonctionnement de l'économie à partir de « lois économiques » signifie aussi que :

- Puisqu'il revient à la science de découvrir les lois de la nature et aux économistes de découvrir et de comprendre les « lois économiques », **la théorie économique est conçue selon le modèle des sciences de la nature**, les sciences « exactes », comme, par exemple, la physique : elle est considérée comme étant « scientifique ».
- Il s'ensuit que **l'économie est plus rigoureuse que les « sciences sociales »** (sociologie, science politique, etc.) qui, elles, sont considérées par les économistes néo-classiques comme étant des sciences « molles ».
- La **crédibilité des économistes est, par le même fait, supérieure à celles des chercheurs en sciences sociales** ; d'ailleurs, les économistes « hétérodoxes » sont souvent taxés, par les économistes néo-classiques, de « sociologues », ce qui signifie que leurs propos ne sont pas sérieux et qu'il n'est, par conséquent, pas nécessaire de leur porter attention. Ils ne sont pas menaçants puisqu'ils ne « font pas de la science ».

Sur « l'impérialisme économique » actuel :

« Aux yeux de nombreux observateurs, il est clair que la science sociale la plus importante de notre temps est l'économie, plus précisément le type d'économie qui est habituellement qualifiée de *mainstream* et qui trouve sa place forte la plus puissante aux États-Unis, dans le corps professionnel de ses économistes » (Swedberg, 2003 : 2).

- Il en résulte, de la part de plusieurs économistes, un **refus de l'interdisciplinarité** : ces derniers n'ont pas besoin d'enrichir leur savoir par les apports des sciences sociales.

Sur le « mouvement d'autonomisation grandissante de l'économie théorique » :

« Il est difficile d'exagérer l'intensité de ce mouvement tant son exacerbation au cours des dernières années est patente. À mon sens, son expression la plus exemplaire et la plus inquiétante est à trouver dans la perte totale des références communes. Il y a encore quelques décennies, on pouvait considérer que historiens, sociologues et économistes avaient en partage un certain nombre d'auteurs fondamentaux, comme Durkheim, Marx, Mauss ou Weber, pour ne citer que les plus anciens et les plus paradigmatiques. Or, aujourd'hui, le mouvement de spécialisation conduit les économistes à abandonner totalement ces auteurs et, plus généralement, les références empruntées aux sciences sociales généralistes. À la manière des sciences dites « dures », l'économiste professionnel ne lit plus que les articles les plus récents traitant de son domaine spécialisé de recherches. Cette tendance est d'ailleurs parfaitement perçue et parfaitement acceptée par l'écrasante majorité des économistes qui y voient la preuve même du statut particulier de leur discipline, justifiant la prétention de celle-ci à une scientificité poppérienne » (Orléan, 2005 : 22-23).

Encadré II : L'économie conçue à partir de « lois économiques » : les physiocrates, les classiques et les néo-classiques

L'idée selon laquelle il existe des « lois économiques » remonte à un courant théorique en économie, que l'on a appelé « l'école physiocratique ». Mais plus encore, c'est avec Descartes que s'élabore, au 17^e siècle, une vision de la société comme « physique sociale » et comme ordre providentiel : il y a séparation de ce qui est de l'ordre de la raison et de ce qui est de l'ordre du spirituel, mais la science est là pour découvrir les lois de la nature. « L'économie » sera alors pensée selon ce modèle. Cette vision traverse tout le courant libéral.

L'école physiocratique énonce, au milieu du 18^e siècle, la première formulation économique de la **doctrine libérale**. S'y retrouvent les notions suivantes :

* **la notion d'« ordre naturel »** : « en dehors de toute contrainte artificielle, les phénomènes économiques (...) se déroulent librement, suivant un ordre imposé par la nature, régi par des lois naturelles. Ce sont ces lois naturelles qu'il s'agit de connaître et ensuite de laisser jouer » (Hugon, 1946 :78).

* **la notion d'« ordre providentiel »** : « Les physiocrates estiment que l'ordre naturel est providentiel, c'est-à-dire voulu par Dieu pour le bonheur des hommes : “ Les lois sont irrévocables, écrit Mercier de la Rivière, elles tiennent de l'essence des hommes et des choses, elles sont l'expression de la volonté de Dieu ” » (Hugon, 1946 :82).

- « Cet ordre, parce que providentiel, est donc le meilleur possible, le plus avantageux pour le genre humain. Il faut, par conséquent, qu'il puisse jouer naturellement, c'est-à-dire *librement* ».

- « À la notion providentielle de l'ordre naturel se rattache donc étroitement celle de liberté. Cette liberté est pour les physiocrates la base du progrès économique et social » (Hugon, 1946 :82).

Explication générale de la vie économique : le *Tableau économique (TÉ)*, conçu par les Physiocrates, a « justement pour but de mettre en évidence cet ordre naturel » (Hugon 1946 :78) et d'en expliquer le fonctionnement. Il s'agit de la première analyse élaborée conformément au « modèle du circuit » (comme le seront plus tard la théorie marxiste et la théorie keynésienne). Selon le TÉ, la société est composée de trois classes : « une classe “ productive ”, formée par les exploitants agricoles ; une classe constituée par les propriétaires fonciers, puis une classe, appelée “ stérile ”, comprenant le commerce et l'industrie, la domesticité et les professions

Libérales » (Hugon 1946 :78). L'idée qui ressort du TÊ est que « la circulation des richesses n'est pas livrée au hasard mais soumise à certaines lois dont dépendent les revenus de chacun ». Deux idées que l'on retrouvera ensuite chez les néo-classiques sont exprimées ici : celle selon laquelle la répartition du revenu dépend de lois économiques, et non de rapports de pouvoir ; ensuite l'idée que « l'équilibre » est une notion utile pour décrire le fonctionnement de l'économie (Hugon 1946 : 80).

- **Une conception harmonieuse de la société** : il ressort, de la conception des physiocrates, « une harmonie entre l'intérêt individuel et l'intérêt général, harmonie qui servira désormais de base au libéralisme économique » (Hugon 1946 :84). On retrouvera la même idée chez Adam Smith, avec la doctrine de « la main invisible » (voir plus bas). Deux principes, qui serviront de fondement aux politiques économiques, dérivent de cette conception : l'importance de la liberté, pour l'individu, de disposer de son activité comme il l'entend ;

- l'affirmation et la garantie du droit de propriété.

Après les Physiocrates, l'idée de « lois économiques » est reprise par les **économistes « classiques »** (19^e siècle), école ayant précédé celle des « néo-classiques » (d'où dérive leur appellation), et dont les représentants les plus connus sont Adam Smith, David Ricardo et Thomas Malthus. On retrouve à nouveau aujourd'hui cette idée de lois naturelles chez les **économistes « néo-classiques »** lorsqu'ils font état des « lois de l'économie marchande » comme étant des « lois universelles et indépendantes de la volonté de tel ou tel gouvernement » (Généreux 2001 :12).

Les **économistes institutionnalistes américains** viendront rompre complètement avec cette vision d'un « ordre naturel de l'économie », car ils s'inspireront d'une philosophie (la philosophie pragmatiste), qui établit une coupure radicale avec la philosophie de Descartes (le cartésianisme).

2.2.2 LA METHODOLOGIE NEO-CLASSIQUE

Dans leur manière d'appréhender et de mener leurs recherches (la *méthodologie*), les économistes néo-classiques présentent certains traits qu'il est important de connaître, car c'est sur ces bases qu'ils sont contestables et que, de fait, ils seront contestés par plusieurs économistes hétérodoxes. Ces caractéristiques méthodologiques sont les suivantes :

1) La théorie économique doit surtout servir, non à expliquer, mais à prédire

La critique actuelle énoncée contre les néo-classiques à l'effet que leur modèle « manque de réalisme » rate en partie sa cible, car les néo-classiques **n'ont pas la prétention d'avoir une théorie réaliste**. En effet, depuis la contribution décisive de Milton Friedman, en 1953, sur la méthodologie en économie, le critère essentiel de validité d'une théorie est, pour les néo-classiques, non sa capacité de décrire la réalité, mais son **pouvoir supposé de prédiction** (Friedman, 1953).

2) Deux dimensions séparées : le « positif » et le « normatif »

Les néo-classiques établissent une distinction tranchée entre le « positif » (« ce qui est », c'est-à-dire ce qui est observable « en réalité ») et le « normatif » (« ce qui devrait être », c'est-à-dire ce qui est souhaitable comme situation). C'est la raison pour laquelle on dit qu'ils adhèrent à une conception « dualiste » de la démarche de connaissance. Ils postulent l'« **objectivité** » du discours **scientifique** : la science économique se préoccupe des « jugements de fait » (la « réalité » observable « objectivement ») et non pas des « jugements de valeur » (les énoncés « subjectifs »), qui, quant à eux, vont au-delà de la « science positive » et relèvent plutôt de l'économie normative.

« Les sciences – qu'il s'agisse de sciences naturelles ou de sciences humaines – tentent de découvrir, de formuler et de cataloguer des énoncés positifs qui puissent rendre compte des phénomènes observés. C'est pourquoi elles peuvent aplanir des divergences d'opinion sur des questions *positives*, grâce à une observation et à une mesure rigoureuses.

« Mais les sciences, y compris la science économique, ne se prononcent pas sur des questions *normatives*, fût-ce sur des points fondamentaux. Cela ne signifie pas que les scientifiques ne reconnaissent pas l'importance de ces questions ou n'ont pas d'opinion à leur sujet ; c'est tout simplement que la possession d'un savoir scientifique ne confère dans ces domaines aucun avantage particulier. La science ne permet en soi aucun jugement de valeur ni ne fournit de règle bien définie pour trancher un différend portant sur une question normative. Parfois, même des gens raisonnables finissent par se disputer et, lorsqu'ils n'arrivent pas à s'entendre, ce sont les institutions politiques ou les institutions judiciaires qui interviennent pour résoudre les

conflits : le règlement des disputes normatives se fait à ces niveaux et non pas au niveau scientifique » (Parkin, Fluet, Bade 1992 : 17).

3) Un raisonnement basé sur la déduction (*hypothético-déductif*)

La méthode d'analyse des néo-classiques est *déductive* : les problèmes économiques sont traités selon un mode de raisonnement qui va « du général au particulier ». D'un corps donné d'hypothèses générales tirées d'un « modèle économique » (une « représentation schématique de l'économie ou d'une partie de celle-ci » [Parkin, Fluet, Bade, 1992 : 18-19]), sont tirées des inférences (ou des implications) au sujet d'un événement que l'on cherche à expliquer.

« Les **hypothèses** constituent le fondement même du modèle (...) ce sont elles qui définissent les relations de cause à effet entre les phénomènes et nous autorisent ainsi à faire des prédictions.

« Les **implications** sont les résultats du modèle, ce que celui-ci “ produit ”. La relation entre les hypothèses d'un modèle et ses implications repose sur un procédé de déduction logique » (Parkin, Fluet, Bade 1992 : 18-19).

4) Une approche essentiellement statique

La théorie néo-classique est construite autour de la notion d'équilibre – l'équilibre « partiel » ; l'« équilibre général » (Guerrien, 1989). Le résultat de l'interaction entre les décisions des individus correspond à **une situation d'équilibre**, car il s'agit d'une « position » (représentée graphiquement) où les forces opposées en arrivent à un niveau où elles s'équivalent, tant et si bien que « plus rien ne bouge » (il y aura donc stabilité) ; personne n'a plus intérêt, considèrent les économistes, à modifier son comportement. En outre, le modèle est ahistorique et atemporel (il s'applique à toute économie en tout temps). C'est pour l'ensemble de ces raisons que l'approche de la théorie néo-classique est considérée comme étant essentiellement statique.

« On atteint une situation d'**équilibre** quand tous les individus ont optimisé leurs choix (c'est-à-dire que tous ont fait les meilleurs choix possibles, compte tenu de leurs préférences et de leurs connaissances, des ressources et des techniques à leur disposition) et quand les décisions des uns sont coordonnées et compatibles avec celles des autres. L'équilibre représente la solution ou le résultat d'un modèle économique » (Parkin, Fluet, Bade 1992 : 19).

5) L'« individu » comme point focal de l'analyse

Le terme « néo-classique » signifie « nouveaux » (néo) « classiques », appellation qui renvoie au courant théorique qui a précédé celui des néo-classiques (tableau I). Cela signifie que les néo-classiques se situent **à la fois en continuité et en rupture** avec les économistes qui les précèdent. Ils partagent avec leurs devanciers **l'adhésion au libéralisme**, et la foi dans les bienfaits du « marché » (et son « libre » fonctionnement), comme mécanisme de régulation de l'économie. Ils croient en l'harmonie des « lois naturelles » de l'économie. Le qualificatif de « néo » leur vient des ruptures que marque leur cadre théorique avec celui des économistes classiques. À ce chapitre, deux points peuvent, entre autres, être identifiés :

- **Le passage des classes sociales à un type donné d'individu** : l'objet d'analyse de l'économie ne sera plus les classes sociales, comme c'était le cas auparavant, mais un certain type d'« individu » et ses comportements économiques¹⁹ ; ce centrage sur les unités individuelles sera typique de ce qui sera ensuite appelé la « microéconomie ».
- **Le passage de la « valeur travail » à la « valeur utilité »** : la valeur des biens ne dépendra plus du travail nécessaire pour les produire ou pour les obtenir, comme le pensaient les classiques, mais de l'« utilité » (la satisfaction) que procurent ces biens ; la valeur des biens sera désormais une question de **subjectivité individuelle**. L'action économique consistera à « **balancer les plaisirs et les peines** » (selon la doctrine que l'on a appelée l'« utilitarisme »).

La conception de la société change avec la focalisation de l'analyse sur l'individu : l'évolution de la société n'apparaît plus en soi, avec ses logiques propres. La société est conçue désormais uniquement comme une collection d'individus autonomes. C'est pourquoi on dit que les économistes néo-classiques adhèrent à une démarche de recherche basée sur l'**individualisme méthodologique**, c'est-à-dire l'explication des phénomènes économiques par l'analyse des comportements individuels.

¹⁹ Historiquement, cela coïncide avec le long processus historique de construction de l'« individu » comme sujet de droits s'autonomisant des structures sociales d'Ancien Régime, typique du passage à la modernité.

2.2.3 L'OBJET DE LA THEORIE ECONOMIQUE ET QUELQUES CONCEPTS

1. La « science économique » : une science des choix

Qu'est-ce qui est économique et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Quel est le sujet de l'économie ? La réponse à ces questions dépend de la théorie utilisée pour y répondre.

Pour la théorie néo-classique, selon la définition canonique donnée à la « science économique » par L. Robbins, en 1935, cette dernière est la « science des choix » :

« La science économique est la science qui étudie le comportement humain en tant que relation entre des fins et des moyens rares qui ont des usages alternatifs » (Robbins 1935, : 16).

Le point de départ de l'analyse consiste à considérer que d'un côté, il existe une **rareté des ressources (ou des moyens)**, mais que de l'autre côté, **les besoins des êtres humains sont illimités (les fins)**. Il est entendu également que les « moyens » peuvent être employés à différents usages. Le « problème économique » consiste donc à trouver une solution à ce problème qui est, en fait, un **problème de rareté** :

« C'est la confrontation entre des besoins illimités et des ressources limitées qui engendre l'activité économique. **L'activité économique** est l'ensemble des actions que nous entreprenons pour contrer la rareté. En ce sens, **l'économique** étudie la façon d'utiliser au mieux nos ressources limitées pour satisfaire des besoins illimités » (Parkin, Fluet, Bade, 1992 : 9).

Dans cette optique, **la théorie économique est présentée de façon instrumentale : elle se définit plus par sa méthodologie** (la façon dont seront effectués les choix) **que par son domaine d'études** (accumulation des richesses, division du travail, répartition du revenu, etc.). Avec cette définition analytique de l'économie qui met l'accent, non pas sur certains types de comportement humain (*kinds of behaviour*) – comme, par exemple, ceux qui concourent au bien-être matériel – mais sur certains **aspects du comportement humain** (*aspects of behaviour*) – ceux qui ont à voir avec la gestion du problème de la rareté – l'économie peut tout englober en autant que cette dernière condition soit remplie (Robbins, 1935 : 17).

« (...) en autant qu'il présente ce trait, n'importe quel genre de comportement humain tombe dans la catégorie des généralisations économiques. (...) en autant qu'un type d'activité, quel qu'il soit, implique le renoncement à d'autres alternatives désirées, il a ses aspects économiques. À

cette exception près, il n'y a pas de limitations à ce qu'est le sujet de la Science Économique » (Robbins, 1935 : 17)²⁰.

Certaines implications politiques

- **Les rapports économiques n'apparaissent pas en leur qualité de relations sociales :** Comme l'économie consiste en l'étude des rapports qu'entretiennent **les individus avec les marchandises (avec les choses)**, et non des individus entre eux, la question des relations sociales est évacuée de l'analyse, sauf à titre purement instrumental.
- **L'économiste n'a pas à se préoccuper des inégalités de revenus :** la « dotation initiale » des individus (c'est-à-dire de la répartition des revenus, des ressources dans l'économie ou encore des compétences des individus ; la dotation en capacité de travail ou en capital, etc.) est une « donnée exogène », c'est-à-dire qu'elle n'entre pas dans l'analyse.

2. Le sujet économique : l'*homo œconomicus*

La théorie néo-classique comporte un ensemble de postulats concernant la manière dont se comportent les individus. Autrement dit, l'action économique, la façon dont sont faits les choix, est définie de façon très spécifique. Tout d'abord, le sujet économique de la théorie néo-classique est appelé un « **agent économique** ». Deuxièmement, il existe deux grands types d'agents économiques : les **consommateurs** et les **producteurs** (même si les seconds sont nécessairement aussi des consommateurs ; les « travailleurs » peuvent être assimilés à des consommateurs de loisir et de biens [voir plus loin]). Mais surtout l'agent économique est conceptualisé comme un ***homo œconomicus***. Cela signifie essentiellement que les agents économiques sont postulés comme étant :

- **libres ;**
- **équivalents** (ontologiquement, c'est-à-dire en leur être) **et égaux** (du moins en droits) ;
- **rationnels.**

Dire que l'agent économique se conduit, selon ce modèle, de façon rationnelle, ne doit pas être entendu selon le sens commun : il serait « raisonnable » (cérébral et non émotif ; réfléchi dans l'action, etc.). Le **postulat de rationalité** renvoie à un comportement d'un tout autre type, un comportement **d'optimisation** :

²⁰ C'est nous qui traduisons : « (...) in so far as it presents this aspect, any kind of human behaviour falls within the scope of economic generalisations. (...) in so far as either kind of activity involves the relinquishment of other desired alternatives, it has its economic aspect. There are no limitations on the subject-matter of Economic Science save this ».

- l'agent économique est conçu comme étant en mesure de choisir **la meilleure possibilité** parmi celles qui s'offrent à lui, compte tenu de ses contraintes, et donc de réaliser en permanence des calculs lui permettant d'atteindre cette situation optimale ;
- chaque type d'agent optimise son type de « fonction-objectif » : le **consommateur** « **maximise** » **son utilité**, le **producteur**, « **maximise** » **son profit**. Les contraintes auxquelles ils font face leur sont aussi spécifiques : contraintes de budget pour le consommateur, contraintes de coûts de production et de prix de vente de ses produits pour le producteur ;
- l'agent est, non seulement un calculateur incessant, mais il est également doté d'une **connaissance parfaite du monde économique** : le monde économique est transparent et « immédiatement intelligible » (Orléan, 2005 : 16). On postule que l'action économique s'opère dans un monde certain (information parfaite) ou, en cas d'incertitude (information imparfaite), que celle-ci peut être appréhendée en termes probabilistes. Cette hypothèse s'applique au futur comme au présent : l'*homo œconomicus* est doté d'une puissance de **prévision du futur**, puisqu'il peut se projeter dans l'avenir par des calculs intertemporels en identifiant objectivement *ex ante* les différents états de nature et en leur associant une probabilité d'occurrence – « le futur est, à l'instant *t*, objectivement donné sous une forme probabiliste » (Orléan, 2005 : 18) ;
- **l'action économique est unique et universelle** : il n'existe qu'une seule manière d'agir (l'action optimisatrice) et elle est applicable à l'ensemble des agents économiques, car l'action économique n'est située ni dans le temps, ni dans l'espace, ni dans différents types de transactions. L'action économique renvoie à l'action individuelle d'agents économiques considérés isolément et sans référence aux règles collectives ;
- cet être isolé, mû par une « rationalité » individuelle « maximisatrice », peut aussi être étudié dans le cadre « **d'interactions stratégiques** », comme dans la « théorie des jeux » ; même dans ce cas, son action demeure toujours dictée par une même logique utilitariste et optimisatrice ;

- en somme, le sujet économique représenté dans le cadre de l'économie néo-classique est un être doté de **capacités cognitives individuelles totalement imaginaires, évoluant dans un univers tout aussi irréel et fictif, sans aucune épaisseur historique.**

C'est l'idée de « **variation à la marge** » qui permet d'offrir une représentation de ce comportement d'optimisation. Il s'ensuit que, dans leur démarche de recherche, les économistes néo-classiques recourent systématiquement à la **formalisation mathématique** (selon le paradigme des sciences dites « dures » qu'ils entendent reproduire en économie). Avec le temps, l'approche néo-classique est donc devenue, de façon prédominante, synonyme de formalisme mathématique, réduisant ainsi le champ des propositions et des construits analytiques à l'unique matériau susceptible de se prêter à un tel traitement.

Exemple: **le choix de consommer**

« Le consommateur tel que le pense l'économiste est placé dans un monde très particulier (1) où tous les biens sont supposés être de qualité homogène, parfaitement connue de lui, (2) où la liste de tous les biens est publique et (3) où le vecteur des prix unitaires est donné, de telle sorte que le consommateur peut instantanément comparer les prix, les qualités et les utilités de tous les paniers de biens possibles » (Orléan, 2005 : 14).

Exemple: **le choix d'occuper un emploi**²¹

- La décision d'occuper un emploi ou non dépendra des arbitrages qu'établira le travailleur (assimilé alors à un consommateur de « loisir » et d'autres biens et à un « offreur de travail ») entre le **loisir** (source de plaisir) et le **travail** (ou le « non-loisir », source de « désutilité » ou de désagrément) ;
- le prix (ici, le salaire) interviendra, comme sur tout autre marché, comme mécanisme de régulation entre l'« offre » et la « demande », mais tout d'abord au niveau individuel (microéconomique) : selon le niveau du salaire, l'agent économique établira des choix différents concernant le nombre optimal d'heures qu'il souhaite passer à travailler (en emploi) ;
- la décision de travailler ou non, ainsi que celle du nombre d'heures de travail à fournir, sont strictement individuelles.

²¹ On ne saurait trop recommander ici la lecture du livre de Laurent Cordonnier paru en 2000.

- La fiction de l'égalité des parties va de pair avec **l'absence de conflit** dans les relations sociales. On retrouve ici la conception d'un monde économique harmonieux présentée plus haut.

- **La situation des agents économiques est la conséquence de leurs décisions**, lesquelles sont établies de façon libre, éclairée (c'est-à-dire basée sur une connaissance des faits économiques et sur les informations pertinentes dont ils ont besoin pour réaliser leurs calculs) et infaillible. On met ici de l'avant une conception de la « liberté individuelle » entendue comme un « fait de nature » et non comme un construit social.

« Selon ce mythe (le grand mythe de l'économie du travail), les pauvres et les chômeurs sont les seuls responsables de leur infortune » (Cordonnier 2000 : 7).

- Pour agir sur la taille de la main-d'œuvre (la préoccupation politique actuelle, dans les pays de l'OCDE, est de l'accroître), l'État n'a qu'à fournir les incitatifs nécessaires, ou plutôt à s'assurer qu'aucune « désincitation » créée artificiellement (par l'existence de transferts sociaux – comme l'aide sociale ou l'assurance-chômage – d'un niveau « trop » élevé) n'affecte les décisions des agents économiques dans le sens d'une diminution de leur offre de travail. C'est pourquoi le thème de l'« **incitation au travail** » a été et est si prégnant dans les réformes de l'aide sociale, de l'assurance-chômage et des suppléments de revenu fiscalisés destinés aux bas salariés (prime au travail au Québec, prime à l'emploi en France, etc.).

- **La répartition des revenus découle du fonctionnement du « marché »** et toute interférence – salaire minimum, syndicalisation, etc. – mène à une dysfonction du « marché » et à une mauvaise répartition des ressources. Le salaire représente une juste mesure de la valeur du travail et les profits sont une juste récompense de l'attente, de l'entrepreneuriat ou de la propriété du capital (certains économistes hétérodoxes mettront en évidence l'indétermination qui subsiste à ce sujet dans la théorie néo-classique). À la rigueur, on peut redistribuer après coup, mais il s'agit alors d'une décision « normative » – donc politique ; si on le fait, cela ne doit pas interférer avec les décisions d'investissement et de travail qui seraient

« naturellement » prises « sur le marché ». En somme, comme l'essentiel de l'analyse économique a trait à la fixation des prix et des quantités à produire, la répartition des revenus est généralement traitée comme une question secondaire, obéissant aux mécanismes du « marché ».

- **Le modèle néo-classique écarte d'emblée la problématique de choix collectifs dans les décisions de produire et de consommer.** Par exemple, en matière d'assurance-maladie, Milton Friedman défendait l'idée selon laquelle chaque individu devait être libre de choisir d'acheter une assurance commerciale ; tout ce dont il fallait s'assurer, c'est que chaque personne puisse avoir un revenu lui permettant de se procurer une telle assurance, ce qu'une redistribution des revenus limitée garantissait.

3. La coordination par le « marché » : une régulation automatique

La coordination des activités économiques, ou des décisions individuelles, est assurée par le « marché », construction théorique imaginaire s'articulant autour de la confrontation de l'*offre* et de la *demande*, qui génère des *équilibres* de prix et de quantités :

- les **consommateurs** sont représentés, au niveau de l'ensemble de l'économie, par la « **demande** » (la sommation de l'ensemble des consommateurs, ou de ceux qui *demandent* les produits – les biens et les services) ;
- les **producteurs** sont représentés par l'« **offre** » (la sommation de l'ensemble des producteurs, ou de ceux qui *offrent* les produits – les biens et les services) ;
- c'est par le mécanisme du **prix** que s'opère la régulation de l'économie. La « socialisation » des individus se fait à travers l'échange (Guerrien, 1989:8).

Parler de « **marché** », dans le cadre théorique néo-classique, renvoie donc à des concepts théoriques précis, ceux d'« offre », de « demande » et d'« équilibre » :

« La loi de l'offre et de la demande »

La loi de l'offre et de la demande est l'un des éléments essentiels expliquant le fonctionnement d'une économie de marché. Elle indique comment se concilient, par l'arbitrage pacifique du marché, les intérêts apparemment contradictoires des offreurs et des demandeurs.

En particulier la loi de l'offre et de la demande nous montre que, sur n'importe quel marché, il existe toujours un niveau de prix qui supprime la pénurie (ou l'excédent) et qui équilibre la quantité offerte et la quantité demandée. Un tel niveau de prix est qualifié d'optimal, parce qu'il maximise

les avantages et minimise les inconvénients, pour les vendeurs comme pour les acheteurs.

Ce niveau de prix, qui résulte de l'offre et de la demande, détermine un équilibre qui est qualifié de stable, ce qui signifie que si l'on s'éloigne de cet équilibre, des mécanismes automatiques (ceux du marché) ramènent vers l'équilibre; c'est ainsi, par exemple, que pour un niveau de prix inférieur à l'équilibre, il existera un excès de la demande sur l'offre et cela va provoquer une hausse des prix qui se poursuivra jusqu'au retour à l'équilibre; cette hausse des prix, en particulier, va pousser les producteurs à augmenter l'offre, résorbant ainsi la pénurie potentielle.

Ce mécanisme de rééquilibrage repose naturellement sur la libre variation des prix. En ce sens, le blocage des prix, leur fixation autoritaire par les pouvoirs publics, constituent toujours une aberration économique. Si le prix est fixé à un niveau trop élevé, c'est la surproduction inévitable; c'est par exemple le cas de nombreux produits agricoles, à l'intérieur du marché commun, pour lesquels il existe des prix garantis, qui favorisent une surproduction et créent les excédents que l'on connaît; un raisonnement identique peut être appliqué au marché du travail, où un salaire minimum trop élevé est créateur de chômage. En sens inverse, si le prix est fixé par les pouvoirs publics à un niveau trop bas (soi-disant pour empêcher l'inflation), c'est l'excès de la demande sur l'offre, c'est-à-dire la pénurie, qui apparaît: l'exemple des loyers bloqués à un niveau artificiellement bas est très significatif de ce phénomène et explique largement les pénuries de logement que l'on a pu observer. Ce type de déséquilibre était encore plus évident dans les économies planifiées, où tous les prix étaient bloqués, et où se développent les pénuries, les files d'attente ou le marché noir ».²²

Le **consommateur** est le maillon initial de la chaîne : ce sont ses décisions qui déterminent le choix des producteurs d'allouer leurs ressources productives dans un secteur économique ou un autre (c'est en ce sens que le « consommateur est roi »).

Le **modèle de « concurrence pure et parfaite »** est posé comme le modèle de référence. Il constitue la représentation idéale du système de marché. Le modèle de concurrence pure et parfaite repose sur les hypothèses suivantes :

- la **parfaite mobilité des facteurs** : les nouvelles firmes peuvent entrer sur le marché sans barrières ; les « facteurs » (capital, travail) se déplacent sans entraves ;
- l'**atomicité** : le nombre d'acheteurs et de vendeurs est très élevé, si bien qu'aucun d'entre eux n'est en mesure d'influer sur le « prix du marché » ;

²² Extrait tiré d'un site qui fait la promotion « d'une lecture libérale des problèmes de la société française et du monde contemporain » ; <http://www.libres.org> (voir sous « Encyclopédie »).

- l'**homogénéité du produit** : les produits échangés sur le marché sont identiques, d'où le fait qu'ils puissent être substitués les uns aux autres ; les acheteurs sont indifférents quant à l'identité de l'offreur ;
- la **transparence de l'information** : l'information (le prix) est disponible sans coût et pour tous.

La **régulation de l'économie s'opère de façon automatique** : lorsque l'économie est en déséquilibre, des « forces » se déclenchent automatiquement pour ramener l'économie en situation **d'équilibre**. Cet équilibre est stable, jusqu'à ce qu'un nouveau « choc » ne survienne.

Exemple : le marché du travail et la notion de « chômage volontaire ».

Certaines implications politiques

- « Il deviendra “ évident ” que le chômage ne peut provenir que d'une perturbation du fonctionnement harmonieux du marché du travail... ce que les salariés, munis d'une rationalité économique sans faille, n'hésitent jamais à provoquer, si tel est leur intérêt » (Cordonnier 2000 : 11).
- **Si l'économie se régule seule, l'intervention de l'État est, au mieux, superflue, au pire, nuisible.** Les politiques publiques sont des interférences qui « nuisent au bon fonctionnement des forces du marché ». Par exemple, la fixation d'un salaire minimum établit le salaire à un niveau supérieur au salaire d'équilibre, ce qui provoque le chômage.
- La représentation de l'économie par la « loi de l'offre et la demande » comprend implicitement **une idée de justice** : puisque le « marché » est présenté comme étant un mécanisme impersonnel, il est « censé profiter également à tous, donc juste » (Pontvianne 2000 : 187).
- Appliqué à l'emploi, le modèle de concurrence pure et parfaite donne à penser que la **mobilité du travail** permettra à la main-d'œuvre d'obtenir les salaires les plus élevés

3. UNE THEORIE ECONOMIQUE ALTERNATIVE (HETERODOXE) L'INSTITUTIONNALISME AMERICAIN DES ORIGINES

Dans cette partie, une théorie économique alternative est présentée : il s'agit de la théorie **institutionnaliste des origines**. Cette théorie a été développée en réaction au réductionnisme de la théorie néo-classique. Une mise au point s'impose toutefois ici : cette théorie a été choisie parce qu'elle représente celle qui offre le plus d'intérêt en termes d'outils théoriques critiques à transmettre aux participantes. Il doit être clair cependant qu'avec la présentation de ce cadre théorique, **nous n'avons pas la prétention de faire le tour de l'hétérodoxie en économie**, loin s'en faut. D'autres économistes auraient pu faire des choix théoriques différents et ces derniers sont très nombreux (théorie marxiste, approche écologique, théorie de la régulation, théorie des conventions, etc.).

Concernant ensuite les **analyses féministes de l'économie**, nous sommes pleinement conscientes qu'elles devraient recevoir un traitement plus extensif que celui qui leur est réservé ici ; dans cette version du cahier de formation, seuls quelques extraits tirés de contributions féministes critiques de l'économie ont été intégrés. Cette lacune vient surtout de la grande complexité de la littérature féministe portant sur l'économie et dont il n'existe, à ce jour, aucune synthèse systématique. Notre souhait serait, dans la mesure du possible, de combler cette lacune dans le futur, en intégrant à des versions ultérieures d'un outil de formation comme celui-ci les contributions majeures des économistes féministes et d'autres théoriciennes en sciences sociales ayant développé une réflexion critique sur l'économie orthodoxe ou la « science » en général.

L'institutionnalisme américain des origines s'est développé à la fin du 19^e siècle et dans la première partie du 20^e siècle. Il est le courant théorique hétérodoxe en économie qui opère la coupure la plus importante avec la théorie néo-classique, car il constitue un **cadre théorique alternatif** à celle-ci : il ne vient pas simplement remplacer *certaines* prémisses du cadre néo-classique pour en *atténuer* les lacunes, mais le remplace. Cela parce que l'institutionnalisme des origines **propose une démarche de connaissance, des outils méthodologiques et des concepts théoriques « radicalement » (à la racine) différents, dans leur nature et leur contenu, à ceux de l'économie dominante**²³. Dans les pages qui suivent, nous présenterons l'institutionnalisme des

²³ L'ampleur du renouvellement de perspective qu'opère la théorie institutionnaliste de Commons vient de son fondement philosophique qui est le pragmatisme, « premier grand mouvement philosophique authentiquement américain » (Deledalle, 1995: 24).

origines (et la version de John R. Commons) en suivant une démarche analogue à celle que nous avons empruntée pour présenter la théorie néo-classique.

3.1 L'ÉCONOMIE COMME « FAIT SOCIAL INSTITUÉ »

Le virage qui s'impose avec le plus d'urgence est **de cesser de penser l'économie comme le font les économistes libéraux (ou même Marx), c'est-à-dire en cherchant à découvrir, à comprendre ou à contrecarrer des « lois »**. Dès lors, l'interrogation première qu'il faut avoir à l'esprit devient la suivante : comment « dénaturiser » notre vision de l'économie et ainsi sortir de la problématique des « lois (naturelles) économiques » ?

À quoi renvoie cette conception de l'économie comme « fait social institué » ?

- Les faits économiques sont des **faits sociaux** ; ils sont construits par les êtres humains, dont l'action est toujours sise dans des interactions sociales qui ressortent, par définition, de l'ordre du collectif ;
- Ils sont le produit de conventions sociales construites par les individus à travers **l'histoire** et donc, situées dans le temps et dans l'espace ;
- Ils doivent être saisis dans leur évolution et leur transformation (non pas dans un espace de « nature » immuable) ; l'étude de la **dynamique de changement** doit donc être intégrée à celle des faits économiques :

« Si la situation actuelle est le résultat de l'activité humaine (...) le stade d'évolution présent des projets collectif d'hier, elle est simultanément le point de départ de la société de demain, autrement dit un espace où il est possible d'inscrire maintenant notre action. Cette conception évolutionnaire des institutions, selon laquelle l'être humain est à la fois le créateur et le produit des règles qui façonnent son action, a ceci de stimulant qu'elle situe d'emblée la réflexion économique sur le terrain du politique, où peut enfin réémerger la capacité de l'action individuelle et de l'action collective de transformer les règles. La résignation et le fatalisme peuvent ainsi céder la place à un projet de transformation » (Morel, 2000b : 147).

- La **théorie économique est une science sociale**. Son objet n'est pas la relation des êtres humains aux choses matérielles, typique de l'économie néo-classique, mais des **êtres humains entre eux**.

- La **transdisciplinarité est nécessaire**, car le fait économique n'est pleinement intelligible qu'une fois l'ensemble de ses dimensions restituées :
 - l'histoire ;
 - l'éthique, car les rapports économiques mettent en relation les êtres humains les uns avec les autres ;
 - le droit, car les règles économiques sont notamment des conventions juridiques ;
 - la science politique, car les faits économiques incorporent les relations de pouvoir ; car les théories économiques sont intimement liées aux doctrines politiques.
 - la sociologie, car l'économie est fondamentalement une « science sociale ».

- La nécessité d'une approche multidisciplinaire, exigence qui était assumée par les grands économistes du passé, est d'ailleurs reconnue par certains économistes libéraux :

« Personne ne peut être un grand économiste qui n'est qu'un économiste – et je suis même tenté d'ajouter qu'un économiste qui est seulement un économiste est susceptible d'être un fléau si ce n'est pas un réel danger » (von Hayek, F. A., 1956 : 123, dans Dostaler, 2001 : 4)²⁴.

- Comme les faits économiques incorporent les relations de pouvoir et de domination entre les personnes et les groupes sociaux, il y a intégration du **conflit** dans l'analyse.

3.2 LA METHODOLOGIE DES INSTITUTIONNALISTES DES ORIGINES

« Une comparaison des fondements entre l'économie institutionnaliste et la théorie féministe révèle des similarités importantes. Les deux approches (dans au moins certaines de leurs manifestations) voient l'acquisition de la connaissance comme une entreprise culturelle, remettent en cause la compréhension dualiste de la connaissance et de la vie sociale et tiennent en haute estime le contexte historique. L'institutionnalisme, par conséquent, offre des opportunités inhabituelles pour la théorisation féministe en économie. » (Jennings, 1993 : 111).

²⁴ Friedrich A. von Hayek est considéré comme un des précurseurs et des maîtres à penser du néolibéralisme.

Des ruptures méthodologiques fondamentales par rapport à la théorie néo-classique sont opérées par les institutionnalistes des origines et, parmi eux, surtout par **J. R. Commons** (ce sont les concepts du cadre théorique de cet auteur que nous présentons plus loin). Ce sont les suivantes :

1) La théorie économique doit surtout servir à expliquer les faits économiques :

La philosophie américaine, indique G. Deledalle, remplace la « philosophie du penseur » par la « philosophie du citoyen » :

« La tâche essentielle du philosophe américain est de servir la société. C'est en ce sens que nous entendons le mot « citoyen » : le citoyen est le serviteur de la cité. Le philosophe est un citoyen » (Deledalle, 1954 : 187).

Le critère de validité d'une théorie est sa capacité à fournir des explications des faits économiques et, en particulier, des « dysfonctions institutionnelles » génératrices de problèmes sociaux (chômage, discrimination du revenu, macro-instabilité, etc.). La manière dont la connaissance peut contribuer à guider la transformation des institutions d'une manière progressiste est une préoccupation centrale (Tool, 1994 : 221). Dans cette optique, le critère de pertinence de la théorie est de savoir « si elle leur permet de poser un diagnostic valable et créatif par rapport à l'identification et à la résolution de problèmes réels » (Tool, 1994 : 204). À cette fin, la valeur des hypothèses est appréciée sur la base de leur capacité effective à organiser en un tout cohérent les éléments du problème et à permettre une **compréhension causale du phénomène examiné**. Dans cette perspective, le « marché » dans la théorie néo-classique, en tant que pure construction théorique imaginaire, est dénué d'intérêt pour l'économiste. Le problème n'est pas qu'il s'agisse d'une construction théorique, mais que cette dernière soit purement fictive (encadré III).

Encadré III : Abstraction versus validité d'une théorie

Ce n'est pas l'abstraction en soi qui pose problème dans une analyse, puisque toute théorie est une représentation abstraite de la réalité, mais le fait qu'elle ne soit pas valide, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas pertinente pour rendre compte de l'évolution de l'économie (ou des « faits économiques »).

« Je pense que les manuels sont scandaleux. Si elle est fausse (la microéconomie), pourquoi ne pas la jeter ? » (Simon, 1997²⁵).

« La théorie économique se contente d'approfondir éternellement les mêmes questions selon les mêmes axes, et se sent rarement interpellée par les démentis apparents que ses réponses obtiennent dans la pratique » (Quinet et Walliser, 1999²⁶).

« Il se peut que la théorie (néo)classique décrive la manière dont nous aimerions que notre économie se comportât. Mais supposer qu'elle se comporte réellement ainsi, c'est supposer toutes les difficultés résolues » (Keynes, 1977 (1939) : 57).

« (...) tout peut être exact sans que rien ne soit vrai » (Cordonnier, 2000 : 8).

« *l'économie définit des mondes possibles*, c'est-à-dire des résultats théoriques *logiquement possibles* » (François Simiand, cité dans : Steiner, 1999 : 32).

« Définir les résultats logiquement possibles, c'est-à-dire logiquement cohérents, étant donné une multitude d'acteurs agissant rationnellement dans le but d'obtenir l'utilité la plus grande, est le premier intérêt de la théorie économique du marché. Que ce résultat entretienne un rapport délicat et controversé avec l'explication des comportements empiriques est une autre chose et cela n'autorise pas à rejeter ou négliger la théorie économique tant qu'elle ne commet pas l'erreur de prendre ses modèles pour la réalité » (P. Steiner. 1999. *La sociologie économique*, Paris, La découverte, coll. « Repères », p. 32-33 ; cité dans : Orléan 2005).

²⁵ Herbert Simon, prix Nobel d'économie, 1997 ; tiré du site du Mouvement des étudiants pour une réforme de l'enseignement de l'économie : Autisme-économie.org ; <http://mouv.eco.free.fr/mouvement/tmanifeste.htm>.

²⁶ Emile Quinet et Bernard Walliser, professeurs à l'École des Ponts et Chaussées. Extrait de leur article « A quoi sert la science économique? », paru dans la *Revue d'économie politique* en 1999 ; tiré du site du site du Mouvement des

2) Refus de la séparation entre le « positif » et le « normatif »

Commons récuse la possibilité d'écarter la dimension normative de l'investigation scientifique dans le but de produire une connaissance qui serait purement positive. **La théorie est inévitablement porteuse de valeurs.** Selon le philosophe John Dewey, sur lequel Commons fonde son jugement, « les évaluations normatives et les jugements sont une part inhérente et continue du processus de l'enquête » (Tool, 1994: 205). Si, comme Dewey, on conçoit la recherche sociale comme une « enquête », toutes les étapes ont une dimension normative (Bush, 1993 : 91). On peut expliciter ce point comme suit :

- « 1. Les propositions factuelles sont contaminées par les valeurs en raison des biais de valeur inévitables du chercheur.
2. (...) parce que le chercheur doit faire un jugement de valeur au sujet de ce qui est important ou de valeur afin, en premier lieu, de faire la recherche.
3. (...) parce que le chercheur est dépendant des ressources, et que la fourniture de ces dernières dépend, à son tour, des jugements de valeur et des droits acquis des institutions corporatives, politiques et autres institutions sociales.
4. (...) parce que le chercheur est un agent humain et est inévitablement une partie du système social sous observation » (Hodgson, 1993 : 113).

Cela signifie-t-il absence de rigueur ?

- L'objectivité exige l'application consciente des propositions normatives à chaque étape ou phase de l'enquête (Bush 1993 : 90). Pour Dewey, « les valeurs sont une forme de connaissance » (Bush 1993 : 81).

La conception de Commons (et, avant lui, des philosophes pragmatistes) selon laquelle la **connaissance scientifique est « opinion »**, c'est-à-dire croyance partagée par celles et ceux qui forment la communauté scientifique, est **un point de vue que défendent également de nombreuses féministes :**

« En tant qu'économistes et praticiennes des sciences sociales, nous voulons garder et améliorer l'analyse économique en débarrassant la discipline des biais créés par la centralité des préoccupations distinctement masculines. Les féministes soulèvent des questions non pas parce que l'économie est trop objective, mais parce qu'elle ne l'est pas assez. Trop d'hypothèses et d'idéaux méthodologiques ont été exemptés d'un examen critique parce que les communautés existantes des économistes les ont perçus comme universels et impartiaux » (Ferber, Nelson, 1993 : préface).

En philosophie, Sandra Harding (1986) parle de la connaissance scientifique comme phénomène « socialement situé » de certaines philosophes féministes. Dans cette optique, la science est toujours une entreprise politique, subjective et socialement déterminée, notamment, par la position sociale (le sexe, la classe sociale, l'origine ethnique, la culture) du chercheur ou de la chercheuse.

- Il n'est pas inintéressant de rapprocher cette conception de la science de l'épistémologie de Thomas Kuhn et de sa vision de l'évolution de la connaissance en termes de « **paradigme** », dont le raisonnement est résumé par M. Blaug (1982 : 28) dans les termes suivants :

« (pour Kuhn,) les praticiens de la science normale forment un collège invisible en ce sens qu'ils sont d'accord à la fois sur les problèmes qui doivent être résolus et sur la forme générale que la solution devrait revêtir ; en outre, seul le jugement des collègues est considéré comme pertinent à la définition des problèmes et des solutions ; cela a pour conséquence de faire de la science normale un processus auto-entretenu et cumulatif de résolution d'énigmes à l'intérieur d'un cadre analytique commun ».

Thorstein Veblen, autre économiste institutionnaliste, qui adopte aussi une conception des sciences sociales influencée par la philosophie pragmatiste, considère également qu'il existe toujours un indéterminisme important quant à la validité des énoncés en sciences sociales, dû aux « **habitudes mentales** » qui imprègnent forcément, sous forme de « préconceptions », toute entreprise de recherche :

« Un point de vue scientifique est un *consensus* d'habitudes de pensée en vigueur dans la communauté et le savant est contraint de croire que ce *consensus* est formé en réponse à la discipline d'habitude plus ou moins consistante à laquelle la communauté est assujettie » (Veblen, T. (1932), cité dans : Denis, 1977 : 603).

Selon Gunnar Myrdal également, les « faits » ne s'offrent pas spontanément à l'observation, mais requièrent, pour devenir intelligibles, l'utilisation d'une grille d'analyse :

« *Facts do not organize themselves into concepts and theories just by being looked at; indeed, except within the framework of concepts and theories, there are no scientific facts but only chaos. There is an inescapable a priori element in all scientific work. Questions must be asked before answers can be given. The questions are an expression of our interest in the world, they are at bottom valuations. Valuations are thus necessarily involved already at the stage when we observe facts and carry on theoretical analysis, and not only at the stage when we draw political inferences from facts and valuations* » (Myrdal 1954).

3) La méthode de raisonnement : ni déduction, ni induction mais « abduction »

Par opposition à la méthode *déductive* des néo-classiques (du général au particulier) et à la méthode purement *inductive* (du particulier au général) de plusieurs économistes se réclamant de l'hétérodoxie, les institutionnalistes des origines appliquent une méthode *abductive*. L'abduction, pour simplifier, peut être comprise comme une combinaison des méthodes déductive et inductive. Mais plus fondamentalement, cela signifie penser que **savoir et agir sont indissociables** :

- le processus de l'« enquête sociale » (selon le philosophe J. Dewey) n'est pas une opération purement intellectuelle et abstraite, mais une action sur le monde, **une transformation du matériau de l'enquête** ;
- dans l'enquête sociale, la **théorie et les faits observés sont en constante interaction** ;
- les **hypothèses jouent un rôle central** puisque ce sont elles qui « guident et dirigent l'enquête » (Tool, 1994 : 204). La conception de l'enquête de Dewey accorde ainsi une grande place à la **créativité**, qui trouve un lieu d'expression privilégié dans la formulation d'hypothèses nouvelles.

La démarche de recherche abductive permet d'éviter le piège des théories qui n'offrent aucune prise sur les problèmes réels, car elle implique la production d'un savoir qui intègre connaissances théoriques et expériences concrètes, en vue d'une action de transformation du monde dans une voie progressiste. Par conséquent, les méthodes (et les concepts) de l'institutionnalisme doivent être compris comme étant des **outils pour la pensée**, souples et applicables à la résolution de plusieurs types de problèmes, et non pas des catégories analytiques ayant des contenus figés, qui enfermeraient la pensée dans une voie déterministe.

4) Une approche « évolutionnaire »

Les institutionnalistes adoptent une approche « évolutionnaire » : les institutions sont conçues comme « évoluant » et se transformant dans le **temps historique irréversible**. Ainsi, le **concept de processus** devient central dans l'institutionnalisme, car il s'agit d'expliquer la transformation continue des institutions et les étapes suivies au cours de leur évolution. Il en résulte un **rejet de l'essentialisme**, c'est-à-dire le recours à « des vérités éternelles, des principes premiers ou des essences » (Bush, 1993 : 62), ce qui est **convergent avec les analyses féministes (encadré IV)**.

Encadré IV : institutionnalisme et féminisme

Les économistes institutionnalistes et les féministes rejettent la conception cartésienne de la connaissance, qu'ils considèrent plutôt comme un construit social, et, par conséquent, envisagent l'enquête sociale comme un « processus culturel » (Waller et Jennings, 1990 : 620). Ainsi, les théories institutionnalistes, comme le féminisme de la dernière décennie²⁷, se sont développées à partir du concept de culture emprunté à l'anthropologie, qui peut être défini « comme un système d'interprétation symbolique qui unit la pensée humaine et l'action » (Jennings, 1993 : 113). La culture, pour les institutionnalistes, comporte l'idée « d'une continuité essentielle entre toutes les activités sociales humaines comme éléments nécessaires à des arrangements sociaux viables et cohérents »²⁸. La nécessité d'une vision unitaire des processus sociaux est aussi une conviction de nombreuses féministes. Comme le souligne A. L. Jennings, le dualisme alimente les croyances en des différences essentielles entre les sphères de la vie humaine, ce qui est « la précondition de la dévaluation » des activités accomplies par les femmes : « Ce qui est séparé est rarement, si jamais cela est le cas, égal » (Jennings, 1993 : 126)²⁹. Le concept de culture institutionnaliste porte aussi la marque d'une conception relativiste des institutions sociales. L'approche transdisciplinaire des économistes institutionnalistes est donc très proche de la démarche des féministes, qui accordent une grande importance à la temporalité et à l'histoire dans l'analyse des catégories sociales.

²⁷ Dans les années 1980, les théories féministes se sont développées dans la perspective d'une réflexion sur le concept de culture : « La priorité donnée à la dimension culturelle dans l'analyse en termes de "genre" signifie que la culture n'est plus renvoyée au statut d'un épiphénomène qui est le produit des conditions matérielles ou de la vie sociale, mais que la culture est aussi capable d'influencer et de favoriser pratiques et structures dans le monde social » (Frader, 1995:149).

²⁸ « Les institutionnalistes voient les théories qui posent la séparabilité de toute sphère d'action comme des défenses culturelles concernant les distinctions sociales existantes (...). Au lieu de cela, les institutionnalistes interprètent tout comportement comme multidimensionnel et complexe, présentant divers aspects économiques, politiques et reproductifs indissociables. Cela ne signifie pas que les activités ne peuvent pas entrer en conflit ; effectivement, le conflit résulte de façon routinière de l'évolution sociale tout comme, cumulativement, il en est la source » (Jennings, 1993 : 114).

²⁹ Cette critique féministe du dualisme concerne particulièrement la stricte séparation souvent établie entre les domaines « public » et « privé » (Frader, 1995 ; Waller et Jennings, 1990).

Ensuite, l'institutionnalisme « reconnaît le fait que les croyances sociales perpétuent souvent plus qu'elles ne mettent en lumière l'aveuglement culturel, de sorte que la connaissance tend à incorporer les biais culturels et contient fréquemment des comptes rendus erronés du comportement et des arrangements sociaux » (Jennings, 1993 : 14). Cela rejoint les préoccupations des féministes qui contestent la conception essentialiste selon laquelle les caractéristiques sont, en soi, des attributs masculins ou féminins au lieu d'être des constructions sociales (Jennings, 1993 : 10). L'institutionnalisme de Commons rencontre les préoccupations des féministes. Sa dimension évolutionnaire montre que les catégories de la pensée et de l'action ne sont ni universelles, ni « naturelles ». Il accorde une place prépondérante, avec les concepts de *coutume* et d'*action collective*, aux normes sociales, les *règles opérantes*, sur la base desquelles les individus sont socialisés. La théorie institutionnaliste commonsienne, en analysant de près les interactions existant entre les *going concerns*, permet aussi d'étudier les différents espaces sociaux (famille, emploi, etc.) comme autant de lieux articulés. Aussi cette théorie fournit-elle une base solide pour développer ce que A. L. Jennings appelle un « institutionnalisme féministe » soit « une reconnexion culturelle du foyer, du lieu de travail et du politique qui reconnaît les aspects reproductifs, productifs et politiques de la plupart des activités humaines dans tous les arrangements institutionnels et dans tous les milieux sociaux » (Jennings, 1993 : 126).

Source : extrait de : Morel 2000b : 157-159.

5) L'interaction sociale comme point de départ de l'analyse

Commons pose, comme point de départ et unité de base (la plus petite unité d'analyse) de l'analyse économique, le concept de « **transaction** » (*trans-action*) afin, notamment, de souligner le fait que les individus n'existent qu'en tant que participants dans des interactions avec les autres. La méthode d'analyse n'est donc pas celle de l'« individualisme méthodologique », comme c'est le cas chez les néo-classiques.

D'une part donc, l'« individu » n'est pas étudié comme un être isolé mais comme un être dont l'action relève de logiques socialement régulées (l'« esprit institutionnalisé »³⁰). D'autre part, Commons défend une théorie de l'action laissant une large place à la volonté humaine. L'individu est un **sujet actif dans le processus de transformation des institutions** puisque son action en informe l'évolution. Dans l'acte du choix cependant, ce n'est pas l'introspection qui domine, pour Commons, mais la projection dans l'environnement réel. En posant ainsi les termes de la **relation entre l'action individuelle et l'action collective**, Commons offre un cadre d'analyse exempt des biais réducteurs respectifs de l'individualisme méthodologique et du holisme méthodologique déterministe (où l'action des individus est déterminé par les « structures »).

3.3 L'OBJET DE LA THEORIE ECONOMIQUE ET QUELQUES CONCEPTS

1. La théorie économique : les « êtres humains gagnant leur vie les uns à partir des autres »

« (Si le sujet de l'économie politique) n'est pas seulement les individus et les forces de la nature, mais les êtres humains gagnant leur vie les uns à partir des autres par des transferts mutuels de droits de propriété, c'est alors vers le droit et l'éthique qu'il faut se tourner pour saisir les aspects critiques de cette activité humaine » (Commons, 1934 : 57).

Pour Commons, la théorie économique est une science sociale. Son objet n'est pas la relation des êtres humains aux choses matérielles, typique de l'économie néo-classique, mais des **êtres humains entre eux**, ce qui donne une place centrale :

- aux **interactions** entre les individus et les groupes d'individus (les rapports sociaux) ;
- à la **dimension juridique** de l'économie : Commons analyse toujours les faits économiques dans la perspective du droit, car ce que l'économiste doit étudier, selon lui, c'est **le problème du contrôle légal** des « choses » économiques (ou des droits de propriété). À la signification de la propriété des économistes orthodoxes (la rareté en tant que « quantité économique »), il oppose le sens légal ou éthique des « droits de propriété » (plus proche, indique-t-il, de la signification des juristes de la « propriété » [Commons, 1934 : 75]) : le véritable objet de l'économie politique ne réside pas dans les quantités physiques, comme les économistes précédant l'économie institutionnaliste l'ont cru, mais

³⁰ C'est un individu dont l'action est délimitée selon des règles sociales qui lui confèrent sa signification

dans les **marchandises en leur qualité de support de « droits de propriété »**. L'analyse économique porte ainsi sur la question de l'échangeabilité, non pas des choses, mais des droits de propriété.

- à la **dimension éthique** de l'économie : cet accent sur la codification juridique des rapports sociaux, à travers l'étude des « droits de propriété » et de leur évolution dans l'histoire, débouche sur une évaluation de la conduite souhaitable des êtres humains en société, c'est-à-dire l'éthique : « Le contrôle légal n'est pas seulement une quantité économique, c'est le **contrôle du comportement futur des individus** desquels les dimensions de cette quantité économique dépendront » (Commons, 1934 : 87). La propriété est définie ici comme le « contrôle légal des marchandises qui donne des droits sur les comportements des autres ».
- au **conflit** et aux **rapports de pouvoir** (et inégalités de pouvoir) fondant les rapports d'appropriation (ceux qui donnent des droits sur les comportements des autres) :
 - en opposition au monde harmonieux et sans conflit des néo-classiques (l'humain face à la nature), **l'interdépendance et la conflictualité humaines** (le « conflit d'intérêt » ou plus précisément les « intérêts de la propriété entrant en conflit » (*conflicting interests of ownership* [Commons, 1934 : 57]) sont, pour les économistes institutionnalistes des dimensions essentielles de la vie en société (la propriété de la nature par l'humain) ; dans chaque « relation sociale », on trouve, énonce Commons, les trois composantes suivantes : le **conflit, la dépendance** (les intérêts sont aussi « mutuellement dépendants » ; la relation des humains entre eux en une d'interdépendance) et **l'ordre** (il doit exister une certaine « sécurité d'anticipations », sans quoi aucune société ne peut fonctionner ; la condition d'existence de la société, du lien social, est donc la régulation de ce conflit toujours latent par l'*action collective*) ;
 - les rapports de pouvoir mettent en jeu des groupes et des individus qui ne disposent pas du même pouvoir et sont, par conséquent, source d'**inégalité économique** dans les relations sociales. Cela s'oppose à la vision des néo-classiques, qui décrivent un monde d'égalité formelle entre les « agents économiques ».

propre et en circonscrivent le cadre.

- **L'économie est une discipline visant à faciliter la correction des déficits de pouvoir dans la société.** Le droit et l'éthique sont ainsi au cœur de l'évolution de l'économie et de la théorie qui prétend en rendre compte.
- **La nécessité d'une compensation des positions de déficits de pouvoir** par des organisations favorables aux salariées et salariés, comme la législation du travail et la sécurité sociale, est ce qui a été qualifié, chez Commons, de « théorie de la citoyenneté dans le travail ». Les « interventions » modifiant le statut des acteurs sont donc nécessaires pour le bon fonctionnement de l'économie. En d'autres termes, la **doctrine de l'interventionnisme économique** trouve un fondement théorique dans la théorie économique institutionnaliste.

2. Le sujet économique : « l'individu-citoyen »

Le sujet économique diffère fondamentalement de celui de la théorie dominante (l'*homo œconomicus*). L'actrice ou l'acteur est un « **individu-citoyen** » : ce que Commons cherche à représenter (énoncé théoriquement comme étant « l'action *individuelle* dans le cadre des *transactions* »), c'est l'action de personnes réelles ayant, selon leur « position » spécifique dans une transaction déterminée, des *droits et des devoirs, des libertés et des vulnérabilités*.

IC (« individu-citoyen ») vs IC (« individu-citoyen »)

AE (« agent économique ») vs Biens et services (choses matérielles)

L'action est plurielle et non pas unique, car elle dépend des caractéristiques des transactions qui sont de divers types (ou de la position des acteurs dans les différentes transactions). Elle se rattache à une **psychologie de la négociation**, la psychologie de l'action spécifique à la négociation pratiquée dans le cadre de la transaction, par laquelle les transacteurs infléchissent mutuellement leur conduite. Cette psychologie change de forme dans chacune des (trois) transactions³¹.

La négociation qui s'établit dans **les réseaux de transactions** (dans l'emploi, la famille et l'ensemble des « sociétés » d'appartenance auxquelles participent les individus) débouche sur des « **statuts économiques** », qui sont pensés par les économistes institutionnalistes et construits concrètement comme des « processus institués » :

- l'analyse des « **statuts économiques** » découle des rapports sociaux de « propriété ». Ces statuts économiques, au nombre de quatre, sont des construits juridiques (des combinaisons de droits et de devoirs) **institués de manière réciproque** entre les acteurs. Ils sont définis comme suit :

« **Statut économique** : « anticipations en fonction desquelles chacun vis-à-vis des autres oriente son comportement économique ».

Statut économique de liberté/vulnérabilité : situation où l'appui du collectif (de l'action collective) est refusé à un acteur en position vulnérable ; son vis-à-vis, qui se trouve alors en position de pouvoir, a la liberté d'agir comme bon lui semble (le premier subissant la perte ou le gain s'ensuivant).

Statut économique de sécurité/conformité : situation où le collectif institue, pour un acteur à protéger, une position de sécurité (d'anticipations) ; les autres acteurs doivent se conformer aux anticipations de l'acteur protégé.

Certaines implications politiques

- C'est à partir de la redéfinition **des droits et des devoirs de la « propriété »** qu'est régulé (socialement) le conflit généré par les rapports sociaux d'appropriation, posant ainsi les conditions sociales de la liberté, de la dépendance et de l'ordre. Des *droits* sont créés pour ceux et celles qui sont en position de vulnérabilité, ce qui correspond à l'institution de *devoirs* pour les autres. La correction des déficits de pouvoir de certains groupes dans la société, qui est reconnu comme nécessitant l'intervention des organisations collectives ou de l'État, **emprunte donc la voie juridique.**

³¹ La psychologie de la persuasion, de la coercition ou de la contrainte prévaut dans la *transaction de marchandage* ; la psychologie du commandement et de l'obéissance caractérise la *transaction de direction* ;

- **La théorie économique se préoccupe des règles génératrices d'iniquités** dans la distribution des *droits et des devoirs* et, partant, de l'insécurité économique.

3. L'économie : une dynamique institutionnelle évolutive

« Si le choix de l'économiste se porte, selon une préconception ou une vision différente de l'orthodoxie, sur le fondement premier suivant lequel l'économie est un fait institué - une construction sociale historique et évolutive -, alors, les directions épistémologiques et analytiques quant aux rapports entre économie et institutions économiques seront elles aussi différentes. La relation entre l'économie et les institutions économiques est conçue maintenant comme un rapport de cofondation : l'économie est appréhendée comme une des variétés de l'activité humaine instituée » (Gislain, 2003 : 2).

La théorie de **Commons remplace la représentation en termes de marché par une vision en termes d'« institution »**. La définition de l'« institution » de Commons est **théorique** : l'institution est définie comme étant « l'action collective en contrôle de l'action individuelle ».

Une définition plus extensive de l'institution est « *l'action collective en restriction, en libération et en prolongement de l'action individuelle* » (Commons 1934 :73). Au-delà de la simple contrainte, trois types de « contrôle » sont donc institués par l'action collective :

- la *contrainte (restraint)* : la volonté des individus est *contrainte* quand son orientation lui est imposée par les règles collectives ;
- la *libération (liberation)* : l'action individuelle est *libérée* par l'action collective lorsque les règles la confirment dans la poursuite de ses fins ;
- le *prolongement (expansion)* : l'action individuelle est *prolongée* quand les règles, non seulement laissent la voie libre à l'action individuelle, mais lui servent de levier et en démultiplient le rayonnement. Le contrôle exercé par l'action collective s'appuie sur la mise en œuvre des *sanctions* collectives.

Les économistes institutionnalistes **intègrent la dimension du temps et de l'évolution** en décrivant l'économie en termes d'« ordre social » (par opposition à l'idée d'équilibre ou de déséquilibre produits automatiquement par les « forces économiques »), entendu comme le résultat toujours temporaire d'un **processus collectif et évolutif de résolution des conflits** d'intérêts. Pour Commons, la coopération est le fait d'une « harmonie artificielle des intérêts » nécessitée par l'exigence d'efficacité et imposée par les *règles de l'action collective*.

la psychologie de la plaidoirie et de l'argumentation domine la *transaction de répartition*.

L'harmonie des intérêts ainsi obtenue est une situation régulée selon ce que Commons appelle le **principe de raisonabilité**, c'est-à-dire qu'elle incorpore une dimension normative en se formant en référence aux pratiques jugées préférables pour une société et une période données. Établi de la sorte, *l'ordre social institué par l'action collective* acquiert ainsi un sens relatif et contingent. Il s'inscrit dans le temps historique irréversible des institutions en évolution.

Certaines implications politiques

« Mais l'économie néo-classique est insatisfaisante non pas simplement parce qu'elle offre un cadre théorique étroit et androcentrique, parce que biaisé par la prégnance des réalités masculines ; certaines féministes ont qualifié ainsi la représentation néo-classique de l'acteur économique, l'*homo oeconomicus*, conception d'un individu abstrait et détaché du monde, tranchant avec la réalité concrète et relationnelle des femmes (Nelson 1996). Elle est insatisfaisante parce qu'elle offre une vision erronée des comportements humains et des formes institutionnelles dont se dotent les sociétés, cela en raison de sa lecture des faits économiques héritée d'une méthode de connaissance intentionnellement calquée sur le paradigme rigide de la physique du milieu du 19^e siècle (Mirowski 1988). Ajouter des éléments reflétant l'expérience des femmes au cadre néo-classique ne permet donc pas de rendre la théorie économique plus « objective » » (Morel 2003a).

- La première utilité de l'institutionnalisme américain vient de **sa capacité à rendre compte de l'économie et de ses processus d'évolution**. Contrairement à l'économie néo-classique, qui offre une représentation fictive de l'économie, cet institutionnalisme fournit un cadre théorique général permettant de penser la complexité des faits économiques et leur transformation. **Il représente donc une grille d'analyse utile pour l'action, en particulier l'action de transformation du monde.**

Sur le caractère institutionnel du « marché » :

« La sphère de l'économie, comme on dit, n'est pas indépendante de la société. Le marché s'inscrit, comme les formes d'intégration économique par l'échange, dans un monde institutionnel. Différents phénomènes rappellent, dans les domaines de l'histoire économique et de l'économie comparée, le caractère institutionnel du marché : le commerce « administré », les places de commerce spécifiques (*ports of trade*), le rôle de la monnaie dans l'unification progressive de l'économie et le développement du marché. Cette importance des conditions institutionnelles n'est nullement absente de l'économie contemporaine, qu'il s'agisse de nombre de commerces spéciaux (armement lourd, équipements spatiaux, nucléaire, etc.), des zones économiques spéciales (zones franches, etc.) ou tout simplement des hiérarchies monétaires qui

reconstituent, au sein d'un espace planétaire capitaliste théoriquement ouvert au marché, des sphères distinctes de circulation économique, avec des accords de trocs transnationaux qui se substituent à la monnaie défailante, pour cause de pénurie de devises (ex. les échanges voitures-café de la Régie Renault). (...) On ne rappellera jamais assez, non plus, que le fonctionnement de l'économie de marché suppose réunies un certain nombre de conditions d'ordre institutionnel : sécurité des transactions (dimension politique du marché), existence d'une demande solvable exigeant la rémunération substantielle et durable des agents économiques (dimension sociale), formation d'une épargne disponible pour l'investissement (reproduction élargie de l'offre). (...) Les aspects institutionnels sont, pour l'économie de marché, beaucoup plus que nécessaires : consubstantiels » (Robineau 1994).

- La vision évolutionnaire permet de **repérer les répétitions et les points de ruptures dans les changements sociaux** : elle permet de mettre à jour des lignes de continuité qui échappent autrement au regard qui reste trop en surface (et de raffiner l'analyse en permettant de relativiser le caractère de nouveauté de certains faits économiques, comme le travail salarié des femmes, la précarité en emploi, la contestation de l'interventionnisme d'État, les débats propriété collective/propriété individuelle, etc.). Prenons, par exemple, le cas de l'assistance sociale. L'approche évolutionnaire utilisée pour étayer la compréhension du « workfare » aux États-Unis et de l'insertion en France, permet de resituer ces phénomènes dans de véritables *coutumes* de l'assistance sociale, qui sont différenciées dans ces deux pays (Morel 2000). Proposer des réformes de l'assistance sociale mieux arrimées aux réalités institutionnelles typiques de chaque lieu devient ainsi plus aisé. Le cas de l'assistance en est un parmi d'autres puisque l'approche évolutionnaire s'applique à l'étude de tout phénomène économique ou institution (emploi, politique sociale, entreprise, famille, économie sociale, etc.).
- **L'insécurité économique**, et la façon dont elle modèle les comportements coutumiers des individus, est un thème fondamental de l'institutionnalisme commonsien. En effet, tant dans son œuvre théorique que dans sa compréhension des « problèmes du travail », Commons donne à cette dimension de la société capitaliste industrielle une place prépondérante. La prégnance de l'insécurité dans l'accès aux richesses sociales est l'une des raisons pour lesquelles cette théorie permet de développer une analyse économique féministe du travail, de l'emploi et des politiques sociales qui offre un appui théorique solide à des revendications progressistes.
- **L'avantage d'un cadre théorique alternatif**, par rapport à l'objectif qui est d'**outiller les féministes** (chercheuses et militantes) pour mieux défendre leurs revendications et propositions de réforme, est qu'il peut : 1) fournir des arguments multiples face aux néo-classiques qui, quant à

eux, disposent d'un tel outil (et c'est la raison pour laquelle ces derniers ont toujours réussi à récupérer les bonnes idées de leurs opposants) ; 2) se prêter à l'analyse de différents objets d'étude (inégalités de genre, de classes, d'origine ethnique ; « mondialisation » ; transformation des rôles de l'État et des acteurs organisés ; financiarisation de l'économie, rapports Nord-Sud ; développement durable, etc.) ;

- Le passage de la notion de « marché » à celle d'institutions permet d'analyser **les formes concrètes des organisations capitalistes** (et dès lors, les « marchés » entendus cette fois-ci comme des « formes organisationnelles » réelles) :

« Cet accent mis sur un « marché » illusoire et cet appauvrissement énorme de l'appareil heuristique empêchèrent les économistes qui voulaient faire un travail de recherche appliquée de comprendre quoi que ce soit à des choses aussi fondamentales que l'entreprise, la monnaie, l'État, les monopoles, les ententes et la concentration des firmes, les salaires et le chômage, les habitudes de consommation, les syndicats, les spécialisations industrielles... Plutôt que d'expliquer le capitalisme, l'économie préféra ne rien expliquer » (Pontvianne 2000 : 188).

- **L'économie capitaliste apparaît dès lors comme un système différencié** : l'« économie de marché » cesse d'être considérée comme si elle était une réalité homogène dans tous les pays capitalistes. Car il y a autant de « capitalismes » que de pays concernés :

« (...) le style des politiques économiques demeure imprégné de fortes spécificités nationales. La plus ou moins grande indépendance de la Banque centrale, la nature et l'ampleur des interventions publiques, le degré de coopération capital-travail permis par les relations industrielles, la qualité de la spécialisation industrielle définissent autant de contraintes ou d'opportunités pour la politique économique et, par extension, façonnent des trajectoires nationales fortement contrastées. Cet enracinement institutionnel est tout aussi important que les grands basculements politiques ou idéologiques qui se sont succédé depuis le début des années quatre-vingt » (Boyer 2000 : 27).

- Il devient plus aisé **de mener des analyses comparatives entre les différents pays**, cela afin de rechercher les « meilleures pratiques », permettant de sortir du « modèle unique de politiques publiques d'inspiration nord-américaine », le plus souvent présenté comme le seul qui est en mesure de concilier efficacité et équité.

Références bibliographiques

- Attali, Jacques. 2004. *La voie humaine. Pour une nouvelle social-démocratie*. Paris. Fayard, p. 16.
- BIT, Bureau international du travail. 1995. *L'emploi dans le monde 1995*, Genève. Organisation internationale du travail.
- Boyer, Robert. 2000. « Les mots et les réalités », in S. Cordellier (dir.). *La mondialisation au-delà des mythes*. Paris. La Découverte/Poche, p. 13-56.
- Bush, Paul D. 1993. «The Methodology of Institutional Economics: A Pragmatic Instrumentalist Perspective», in M. R. Tool (ed.), *Institutional Economics: Theory, Method, Policy*, Boston, Kluwer Academic Publishers, p. 59-107.
- Commons, John R. 1934. *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, New Brunswick/London, Transaction Publishers, 1990, 2 Vol.
- Commons, John R. 1964 (1913). *Labor and Administration*, New York, Augustus M. Kelley, Reprints of Economic Classic.
- Cordonnier, Laurent. 2000. *Pas de pitié pour les gueux. Sur les théories économiques du chômage*. Paris. Raisons d'agir Éditions.
- Deledalle, Gérard. 1995. *La philosophie peut-elle être américaine ? Nationalité et universalité*, Paris, Éditions Jacques Grancher.
- Delphy, Christine. 2001. *L'ennemi principal, tome 2. Penser le genre*. Paris : Éditions Syllepse – Collection nouvelles questions féministes, 380 p.
- Delphy, Christine. 1998. *L'ennemi principal, tome 1 Économie politique du patriarcat*. Paris : Éditions Syllepse – Collection nouvelles questions féministes, 389 p.
- Delphy, Christine. 1991. « Penser le genre : quels problèmes ? », in *Sexe et genre : de la hiérarchie entre les sexe*. sous la dir. de Marie-Claude Hurtig, Michèle Kail et Hélène Rouch. Paris : C.N.R.S., p. 89-101.
- Delphy (Dupont), Christine. 1970. « L'ennemi principal », *Partisans*, vol. 54-55, p. 157-172.
- Denis, Henri. 1977. *Histoire de la pensée économique*. Paris, Presses universitaires de France.
- Dostaler, Gilles. 2001. *Le libéralisme de Hayek*, Paris, Éditions La Découverte.
- Ferber, Marianne A., Nelson, Julie A. (ed.). 1993. *Beyond Economic Man, Feminist Theory and Economics*, Chicago & London, The University of Chicago Press.
- Frader, Laura. 1995. « La division sexuelle du travail à la lumière des recherches historiques », dans *Les Cahiers du Mage, Différences de sexe sur le marché du travail*, Actes du Séminaire européen organisé par le GDR Mage, sous la direction de M. Maruani, n° 3-4, pp. 143-156.
- Friedman, M. 1953, « The Methodology of Positive Economics », in M. Friedman (dir.), *Essays in Positive Economics*, Chicago, University of Chicago Press, pp. 3-43.
- Généreux, J. 2001. *Les vraies lois de l'économie, Tome I*, Paris, Éditions du Seuil.
- Généreux, J. 2002. *Les vraies lois de l'économie, Tome II*, Paris, Éditions du Seuil.
- Gislain, Jean-Jacques. 2003. « L'émergence de la problématique des institutions en économie », *Cahiers d'économie politique*, 44, L'Harmattan, p. 19-50.
- Guerrien, Bernard. 1996. *L'économie néo-classique*. Paris. La Découverte. Collection Repères.
- Harding, Sandra. 1986. *The Science Question in Feminism*, Ithaca/London, Cornell University Press.
- Hirschman, Albert O. 1991. *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*. Paris. Fayard.
- Hodgson, Geoffrey, M. 1993. «Commentary»(on Bush's chapter), in M. R. Tool (ed.). *Institutional Economics: Theory, Method, Policy*, Boston, Kluwer Academic Publishers pp. 108-118.
- Hugon, Paul. 1946. *Les doctrines économiques*, Montréal, Éditions Fides.
- Jennings, Ann L. 1993. « Public or Private ? Institutional Economics and Feminism », in M. A. Ferber, J. A. Nelson (ed), *Beyond Economic Man, Feminist Theory and Economics*, Chicago, The University of Chicago Press, p. 111-129.

- Kalecki, Michal. 1971. *Selected Essays on the Dynamics of the Capitalist Economy, 1933-1970*, Cambridge, England: Cambridge University Press, 1971.
- Kalecki, Michal. 1966. *Théorie de la dynamique économique: essai sur les variations cycliques et à long terme de l'économie capitaliste*, traduit par Michel Lutfalla, Paris: Gauthier-Villars.
- Keynes, J. M. 1977 (1939). *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris : Petite bibliothèque payot.
- Les Éconoclastes. 2003. *Petit bréviaire des idées reçues en économie*, Paris, Éditions La Découverte.
- Mathieu, Nicole-Claude. 1991. *L'anatomie politique. Catégories et idéologies du sexe*. Paris : côté-femmes, 291 p.
- Mathieu, Nicole-Claude. 1989. « Identité sexuelle/sexuée/de sexe? Trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre ». In *Catégorisation de sexe et constructions scientifiques*, sous la dir. de Anne-Marie Daune-Richard, Marie-Claude Hurtig et Marie-France Pichevin, p. 109-147. Aix-en-Provence : Université de Provence, CEFUP.
- Mathieu, Nicole-Claude. 1977, 2^e éd. 1991. « Paternité biologique, maternité sociale... ». In *femmes, Sexisme et Sociétés*, sous la dir. d'Andrée Michel. Paris : Presses Universitaires de France, p.39-48
- Mathieu, Nicole-Claude. 1973, 2^e éd. 1991. « Homme-culture et femme-nature ? », *L'Homme*, XIII, no. 3 (juil.-sept.), p. 101-113.
- Mathieu, Nicole-Claude. 1971, 2^e éd. 1991. « Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe », *Épistémologie sociologique*, no. 11 (1^{er} semestre), p. 19-39.
- Mirowski, Philip. 1988. *Against Mechanism. Protecting Economics from Science*. Totowa, Rowman & Littlefield.
- Morel, S. 2003. « La théorie économique hétérodoxe féministe », in Morel, S. Brossard, L. Caron, A, Goudreault, N. (dir.). 2003. *Actes de l'atelier : La sécurité économique des femmes : les critiques féministes du discours économique dominant et les nouvelles avenues de politiques sociales*, atelier tenu à Québec les 3-4 octobre 2002, Montréal, IREF-Relais-Femmes, p.25-35.
- Morel, Sylvie. 2000a. *Les logiques de la réciprocité*. Paris, Presses universitaires de France.
- Morel, Sylvie. 2000b. « Les femmes et la mondialisation : les enseignements de l'analyse institutionnaliste commonsienne de l'assistance sociale », *Les Cahiers de l'IREF, Lectures féministes de la mondialisation : contributions multidisciplinaires*, no 5, pp. 147-170.
- Myrdal, Gunnar. 1954. *The Political Element in the Development of Economic Theory*. Translated from the German by Paul Streeten, New York: Simon and Schuster.
- Nelson, Julie A. 1996. *Feminism, Objectivity, and Economics*. London, Routledge.
- Orléan, André 2005, « *La sociologie économique et la question de l'unité des sciences sociales* », article pour le numéro « Histoire et méthode de la sociologie économique » de *L'Année Sociologique*, dirigé par Philippe Steiner et Isabelle This Saint Jean, à paraître.
- Parkin, Michael, Fluet, Claude-Denys, Bade, Robin. 1992. *Introduction à la microéconomie moderne*. Saint-Laurent, Les Éditions du Renouveau pédagogique Inc.
- Pontvianne, Aymeric de. 2000. « La nature du marché ». *Revue du MAUSS semestrielle. Éthique et économie. L'impossible (re)mariage ?*, no 15, premier semestre, p. 186-206.
- Robbins, Lionel. 1935. *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science*. London. Macmillan (2nd ed.:1952).
- Robineau, Claude. 1994. « Anthropologie économique et marché », *Cahiers des Sciences Humaines*, Vol. 30, No 1-2, p. 23-33 ; http://www.bondy.ird.fr/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/40031.pdf.
- Smith, Adam. 1991 (1776), *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, GF Flammarion, Livre II.
- Steiner, Philippe. 1999. *La sociologie économique*, Paris, La découverte, coll. « Repères », p. 32-33 ; cité dans : Orléan 2005

- Swedberg, Richard. 2003. «Economic Sociology Meets the Economics of Conventions», contribution au Colloque *Conventions et Institutions : Approfondissements Théoriques et Contributions au Débat Politique*, Paris, 11-13 décembre 2003, p. 2, cité dans : Orléan, 2005 : 3.
- Tool, Marc R. 1994, «An Institutional Mode of Inquiry», in P. A. Klein (ed.), *The Role of Economic Theory*, Dordrecht, Kluwer, pp. 197-227.
- Veblen, T. 1932. *The Place of Science in Modern Civilization and Other Essays*, New York:, pp. 38-39; cité dans : Denis, 1977 : 603.
- Waller, William, Jennings, Ann. 1990. «On the Possibility of a Feminist Economics: The Convergence of Institutional and Feminist Methodology», *Journal of Economic Issues*, Vol. XXIV, No 2, pp. 613-622.